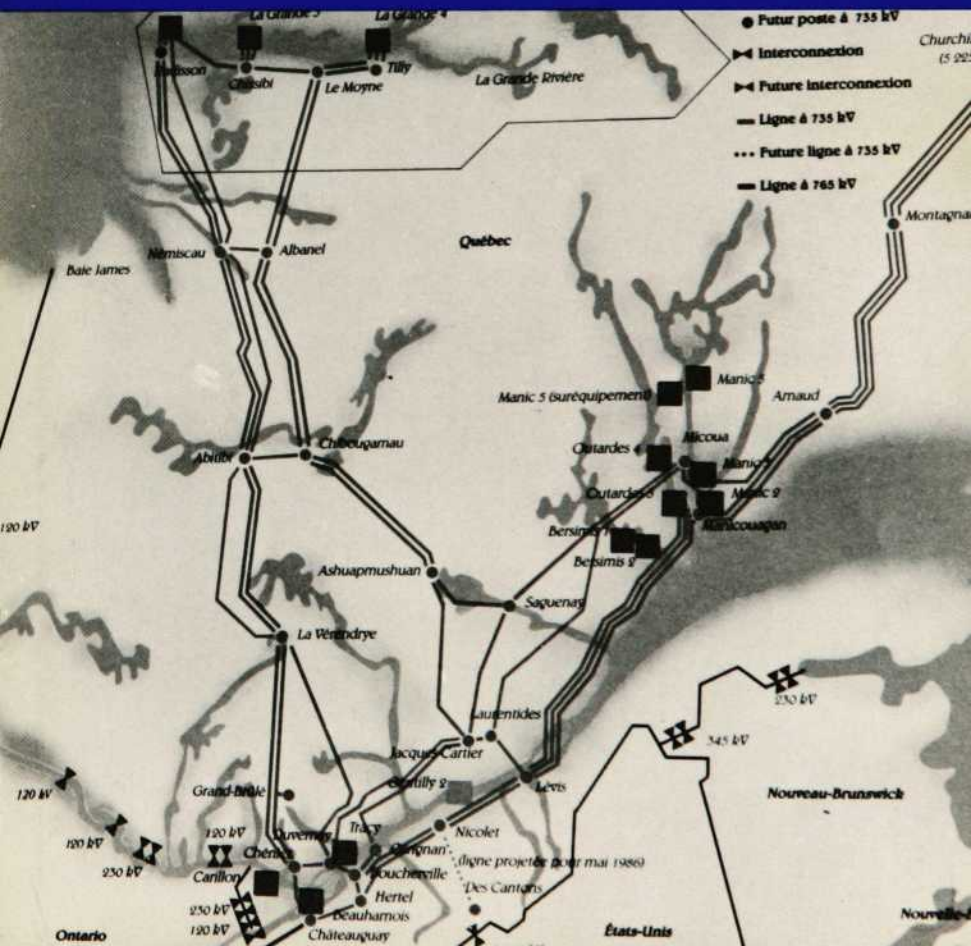


L'Action NATIONALE

Volume LXXV, numéro 1, septembre 1985

L'ÉLECTRICITÉ, UNE MERVEILLE DU MONDE!



La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-André Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Roger Duhamel

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibault

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXV, numéro 1, septembre 1985

TABLE DES MATIÈRES

PATRICK ALLEN:	LG2, une merveille du monde! . .	11
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS:	René Lévesque	25
ÉMILE POISSANT:	Le Québec français et son avenir	30
MARCEL LAFLAMME:	La dimension sociale des coopératives — II	33
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS:	L'École des Hautes Études commerciales	43
MICHEL BRUNET:	Le dernier livre de J.-L. Gagnon	57
FRANÇOIS MORNEAU:	Hommage à Jacques Ferron . . .	60
JEAN-D. ROBILLARD:	Au pays de Riel (2 ^e partie)	65
MARCEL LAFLAMME:	La renaissance nationale	82
RENÉ BLANCHARD:	Les peuples agricoles	89

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen
François-Albert Angers
Viateur Beaupré
René Blanchard
Odina Boutet
Guy Bouthillier
Claude Collin
Roger Duhamel

Jean-Baptiste Giroux
André Joyal
Pierre-André Julien
Marcel Laflamme
Delmas Lévesque
Jeannine McNeil
Denis Monière
François Morneau
Gilles Rhéaume
Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ième} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

*pour
les individus*



*pour
les familles*



*pour
les groupes*



*pour
les entreprises*



**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

LE LAMINOIR ENR.

IMPRESSION DE LUXE
JEAN-GUY DUPUIS

IMPRESSION LUXOR

CARTE D'AFFAIRES, ETC.
BENOÎT DUPUIS

FRANÇOIS DUPUIS, RELIEUR

RELIURE ARTISANALE
ET COMMERCIALE

POUR DU BEAU

TRAVAIL
BIEN FAIT
CHEZ NOUS

251, RUE LARAMÉE
HULL — QUÉBEC — J8Y 2Z4
(819) 777-0321

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT

Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.

1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

LAINE PAUL GRENIER ENR.

Spécialité
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

Dr JEAN-CHARLES CLAVEAU

Clinique de pédiatrie

Chicoutimi
Québec

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE L'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF Synthèse de nationalisme canadien-français de 1917 à 1963. 260 pages. \$2.	_____	_____
LIONEL GROULX, PTRE. En 1978 on a fêté le centenaire de sa naissance. Seul volume sur sa vie et son travail. Études de: Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest 1968, 288 pp. \$5. Volume indispensable et très actuel. Illust.	_____	_____
LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS, FAVEUR? PIÈGE? Arès, Allen, Angers, Brunet, Filion, Laporte, Laurendeau, P.-E. Trudeau, 1957, 135 pages, \$2.	_____	_____
LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? Angers, Arès, Berner, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacq.-Yvan Morin. 1972. 148 pages, \$2.	_____	_____
ESDRAS MINVILLE (1896-1975) — par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc. 188 pages, 1976, \$5.00. Illustré.	_____	_____
LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS. Le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme. 1976, 160 pages, \$3.00.	_____	_____
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS 3 vols dont celui de février 1968 est épuisé)	_____	_____
I — Exposés de base et documents de travail, nov.-déc. 1967, 275 pages, \$3.00.	_____	_____
II — Assises nationales, mai-juin, 1969, 640 pages, \$7.00.	_____	_____
LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS. par Angers, Arès, Beupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, \$2.00.	_____	_____
L'ÉDUCATION NATIONALE. Mémoire de SSJB de Montréal à la Commission Parent. Enquête sur le problème national des Québécois francophones. 1962, 180 pages, \$2.	_____	_____
POUR UN QUÉBEC CLAIREMENT ET DÉFINITIVEMENT FRANÇAIS, par Angers. DOCUMENT majeur sur la langue au Québec. 1977, \$2.	_____	_____
LE TERRITOIRE DU QUÉBEC. Dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole. Avril 1977. 104 pages, \$2.00.	_____	_____
AUJOURD'HUI L'ACADIE. Où en est l'Acadie? Et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur leur futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle. Nov.-déc. 1977. 180 pages. \$3.00.	_____	_____
L'ACADIE AUX ACADIENS 180 p. \$3.00.	_____	_____
LE RÉFÉRENDUM, juin 1979, 22 p. \$6.	_____	_____
John Grube: BÂTISSEUR DE PAYS, 1981, 250 p. \$12.	_____	_____
F.-A. Angers: POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS, 280 p. \$5.	_____	_____
Jean Genest: JOSEPH-ÉNA GIROUARD, 52 p. illustré, \$5.	_____	_____
AVONS-NOUS BESOIN DE L'INDÉPENDANCE? 96 p. illustré, \$4.	_____	_____

annonce corrigée

**ISRAËL — ROME
9-23 OCTOBRE 1985
D'ABRAHAM À PIERRE**

**LE DR VICTOR GOLDBLOOM
ET LE P. JEAN GENEST, S.J.
ORGANISENT CE VOYAGE:
RACINES DU CHRISTIANISME
DANS LE JUDAÏSME.**

**POUR PLUS AMPLES INFORMATIONS,
UN DÉPLIANT EST À
VOTRE DISPOSITION**

AGENCE MARCO POLO ou JEAN GENEST

**1117, ouest, rue Ste-Catherine
Montréal H3B 1H9**

281-1481

**25, ouest, rue Jarry
Montréal H2P 1S6**

387-2541

revue
critere

Revue publiée par la Société de publication Critère inc., avec l'aide du Ministère de l'Éducation du Québec, du fonds F.C.A.C. du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy-H. Allard, Claude Gagnon, Jean Proulx, Jean Stafford.

Dernières parutions:

No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.

No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.

No 36: *Le nouveau paysage mythique — 1*, automne 1983, 188 p.

No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

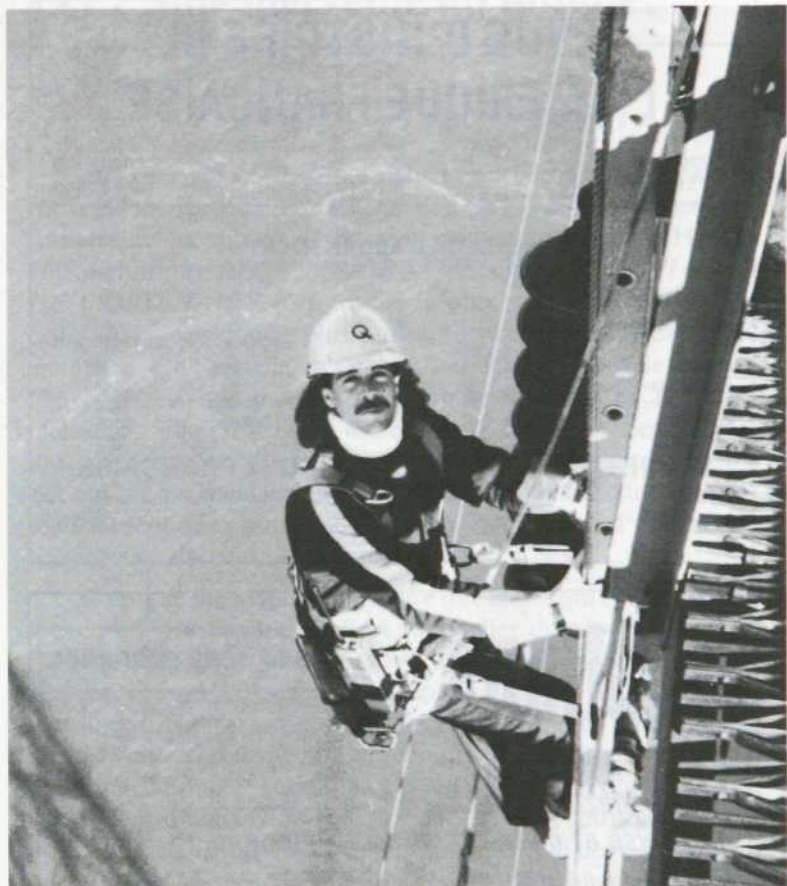
**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**
Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711



La qualité de notre service est notre principale préoccupation.

*de l'énergie
et du cœur*

L'électrification **Q**

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM
ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos):	12,50\$
à l'étranger:	14,50\$
par avion:	20,00\$

Nom

Adresse

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

LG 2, une merveille du monde!

par PATRICK ALLEN

«La centrale LG 2, située dans une caverne creusée dans le roc à 137 mètres sous terre (525 pieds), est la plus grande centrale souterraine au monde», lit-on dans une brochure d'Hydro-Québec intitulée *RÉGION BAIE JAMES, UNE VIE QUI SORT DE L'ORDINAIRE*. C'est aussi la plus puissante des 80 centrales du réseau d'HQ, plus puissante aussi que celle de Churchill Falls. On l'appelle La Grande-2 et dans son type de technologie, elle est une merveille du monde moderne en territoire québécois. Elle est l'œuvre des cerveaux évolués et des muscles d'acier de nos travailleurs et de nos travailleuses de tout acabit qui ont su mettre l'ingénierie et l'expertise de la haute technologie au service de notre société par la valorisation d'une de nos ressources naturelles inépuisables.

C'est une merveille, c'est-à-dire une chose qui excite l'admiration, un peu comme les Sept Merveilles du monde, les sept ouvrages les plus remarquables de l'Antiquité: colosse de Rhodes, temple d'Artémis à Éphèse, phare d'Alexandrie, mausolée d'Halicarnasse, statue de Zeus Olympien par Phidias, jardins suspendus de Sémiramis et murs de Babylone, pyramides d'Égypte. Depuis l'Antiquité, il y a eu beaucoup d'autres merveilles dans d'autres domaines (poésie, science, spiritualité, etc.) dont on ne parle pas assez. Depuis l'application des découvertes scientifiques les plus récentes dans le monde, on ne connaît pas beaucoup d'ouvrages exceptionnels qui aient fait appel à plus de disciplines modernes de pointe que la construction de la centrale La Grande-2.

Depuis que l'on en a tracé les plans, pendant les travaux d'aménagement et surtout depuis qu'elle est en service, il ne se passe guère de mois sans que viennent des visiteurs étrangers, des ingénieurs, des scientifiques d'autres disciplines, des promoteurs d'entreprises et des chefs d'État. À ces personnages il faut ajouter toute une panoplie de chercheurs, de professeurs et de touristes.

J'ai voulu, moi aussi, voir cette merveille québécoise du

monde moderne et élargir mes horizons dans ce domaine. J'ai d'abord préparé mon esprit en l'abreuvant à deux sources de documentation: le centre de diffusion d'Hydro-Québec où l'on m'a donné brochures et livres appropriés, notamment *QUÉBEC, un siècle d'électricité* par Clarence Hogue, André Bolduc et Daniel Larouche, *Gestion et culture d'entreprise*, *Le cheminement d'Hydro-Québec* par Alain Chanlat avec la collaboration de André Bolduc et Daniel Larouche (ce dernier ouvrage publié chez *Québec Amérique*). L'Éditeur officiel du Québec met en vente quelques brochures et l'Annuaire de la province qui traite quelques aspects du sujet. J'ai vite appris dans une brochure spéciale comment avoir accès à des visites guidées de quelque dix centrales d'Hydro-Québec. J'ai donc frappé à la porte de NORTON-NORDAIR qui offre une excursion à la BAIE JAMES, une visite de 2 jours, comprenant LG-3 et LG-2. Le programme était: départ de Dorval, en B-737 de Nordair à 07h00 avec escale à Val d'Or; arrivée à LG-2 à 10h00; prise en charge par les services des relations publiques d'Hydro-Québec; départ à 10h30 en autobus (plus de 130 milles sur chemin plutôt gravelé) pour LG-3 sur une route qui traverse la grande forêt d'épinettes noires, centenaires et rabougries, qui couvrent le territoire de la Baie James; lunch à la cafétéria de LG-3 à 12h45; visite des installations hydro-électriques de LG-3, de 14 à 17h, puis départ pour LG-2 pour le souper à la cafétéria de la centrale, soirée et nuit à l'Auberge RADISSON avec chambres et services tout confort. Le lendemain, après le petit déjeuner à la cantine, c'est la visite de la centrale souterraine LG-2, du barrage, des digues et de l'évacuateur de crues. Vers midi, on file à l'aéroport de LG-2 pour le décollage sur Nordair à destination de Montréal via Val d'Or.

Qu'ai-je retenu de cette randonnée et des lectures qui l'ont préparée? Il faut se limiter à évoquer la présence des premiers occupants du territoire, à signaler Radisson, ville nordique, Hydro-Québec dans son rôle de leadership, LG-2 dans son originalité technologique.

Les Amérindiens

Quelques familles des communautés amérindiennes ont pris le même avion que nous, surtout à Val d'Or, tel un geste familial. Hommes, femmes et enfants parlaient leur langue, quel-

ques-uns ont accepté de s'exprimer en anglais; un interprète a même permis de communiquer en français, mais les conversations ont été forcément courtes. Quelle est l'importance et le style de vie de ces gens? En bref, notre documentation nous apprend d'abord qu'il faut distinguer Indiens et Inuit quand nous parlons population autochtone. De plus, deux à quatre milliers seulement d'Indiens vivent dans le Moyen-Nord de la province, entre les 52^e et 56^e parallèles. La population indienne totale au Québec est de 30 723 personnes. Elle est répartie comme suit, par district et bandes:

		Population totale
MONTRÉAL	(Kahnawake, Oka, River Desert)	7 073
ABITIBI-CRIS	(Eastmain, Fort-George, Mistassini, Nemaska, Old-Factory, Rupert Hause, Waswanipi, Poste-de-la-Baleine)	7 073 7 017
SEPT-ÎLES	(Minguin, Bersimis, Les Escoumins, Montagnais, Naskapis, Natashquan, La Romaine, Sept-Îles, Saint-Augustin)	5 596
RÉGION DE QUÉBEC	(Gaspé, Lorette, Restigouche, Maria, Viger, Odanak, Bécancour, Barrière Lame)	4 524
POINTE BLEUE	(Manowan, Lac-Saint- Jean, Obedjivan, Weymontachie)	4 429
ABITIBI- ALGONQUINS	(Pikogan, Grand-Lac- Victoria, Kipawa, Lac-Simon, Long Point, Timiscaming, Wolf Lake)	2 084

Ces indiens vivent en grande partie de produits de la chasse, du piégeage et de la pêche. Ils habitent des réserves en proportion de 78,8%; des terres de la Couronne, 2,6%; ou hors des

réserves, 18,6%. Pour l'ensemble du Canada, 63,4% des 303 000 Indiens vivent dans des réserves. Les trois provinces des Prairies ont ensemble 42% de la population indienne du pays, l'Ontario 22%, la Colombie Britannique 18,2% et le Québec 10,1%.

Quant aux Inuit, ils forment une population autochtone de 5 026 personnes réparties en 13 villages et dispersées sur le littoral de la BAIE JAMES, de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Un-gava. Cette population a un taux de croissance naturelle important.

Radisson

À 6 kilomètres de la centrale LG-2 et à 1 600 kilomètres de Montréal, le village ou la ville nordique de RADISSON rappelle que l'explorateur français Pierre-Esprit Radisson parcourait le territoire de la Baie James à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e au nom de la compagnie de la Baie d'Hudson. Le village comme tel fut créé en 1973 pour abriter les familles des cadres, notamment ceux de la Société de développement de la Baie James et des entrepreneurs dont les services étaient retenus au chantier hydro-électrique de la centrale.

Après l'inauguration de la centrale LG-2 en 1979, plusieurs milliers de travailleurs quittent pour œuvrer sur d'autres chantiers ou simplement retrouver leur milieu familial. En 1984, Radisson n'a plus que quelques centaines d'habitants et Hydro-Québec décide de construire quelque 300 *bachelors* à l'intention de ses employés. Le village devenait alors une espèce de campement permanent. Mais le 17 octobre 1984, le gouvernement décide que Radisson doit devenir une *ville ouverte* et «invite une douzaine de ministères et autres organismes à y installer des bureaux en permanence. On confie au secrétaire général associé du Conseil exécutif et responsable du secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuk, la responsabilité de coordonner les opérations.» Radisson «ville ouverte» nous rapproche donc ici d'Hydro-Québec et de LG-2 qui «s'éclairent mutuellement.»

Hydro-Québec

Soulignons d'abord l'origine, l'objet et la structure

d'Hydro-Québec. Le RAPPORT annuel (2 mai 1985) définit HYDRO-QUÉBEC comme «une entreprise québécoise de service public, qui assure la production, le transport et la distribution de la quasi-totalité de l'électricité vendue sur le territoire québécois.» Créée en 1944 et devenue en 1981 compagnie à fonds social, elle a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans la recherche, la promotion, la transformation, l'économie de l'énergie et les domaines connexes.

«HYDRO-QUÉBEC a deux filiales à part entière en exploitation: la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), qui poursuit pour la société-mère le programme de construction du complexe LA GRANDE, Phase I et Hydro-Québec International, qui fournit à l'étranger des prestations d'ingénieries et de conseil dans les domaines de l'électricité. HYDRO-QUÉBEC détient aussi des intérêts dans le capital-actions de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCO), société exploitante de la centrale de Churchill Falls, et dans celui de Nouveler Inc., entreprise de promotion de l'efficacité énergétique et des nouvelles sources d'énergie.»

Mais comment Hydro-Québec a-t-elle vu le jour et a-t-elle grandi? Les gestionnaires de cette entreprise signalent quatre étapes.

Son histoire

Avant 1944

Les dompteurs de cascades commencent à la fin du siècle dernier à construire barrages et centrales parallèlement au développement économique qui s'amorce en bordure des cours d'eau de la province. De petites compagnies d'électricité prolifèrent soudainement, puis vient la stratégie des regroupements. En 1897, c'est la Shawinigan Water and Power Company qui prend naissance et, à partir de 1902, étend son emprise jusqu'à Montréal. Elle innove en construisant une première ligne de 50 000 volts sur près de 135 kilomètres. Déjà la Montreal Light, Heat and Power Consolidated possède des installations imposantes pour le temps dans la métropole, mais la contestation au sein de ses abonnés grandit autour de ses tarifs et de certaines pratiques douteuses. En 1944, naît Hydro-Québec qui prend possession des biens de *Montreal Light, Heat and Power Con-*

solidated et de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, le lendemain de l'adoption de la loi établissant la Commission hydroélectrique du Québec. Ainsi la nouvelle société d'État hérite de quatre centrales d'une puissance installée de 696 mégawatts et peut desservir le million de personne de la région métropolitaine.

1944-1963

Quelque 30 jours après la création d'Hydro-Québec, il y a diminution des tarifs d'électricité de 13% dans les secteurs industriel et commercial et de 30% pour l'éclairage public. Trois ans plus tard, une baisse de 10% vient s'ajouter en faveur des entreprises commerciales. Les tarifs restent ensuite stables jusqu'en 1967. La demande d'électricité qui augmente de 7 à 8% par an dans la période d'après-guerre incite Hydro-Québec à installer de nouveaux équipements de production là où les conditions sont le plus favorables.

Au début des années 50, Hydro-Québec lorgne vers la Côte-Nord où elle aménage, le long de la Bersimis, une ville de 5 000 personnes au cœur de la forêt pour y construire une route de 140 kilomètres, six barrages, deux centrales et trois lignes de 315 kilovolts.

En 1960, le gouvernement demande à Hydro-Québec d'aménager et d'exploiter toutes les ressources hydrauliques non encore confiées à l'entreprise privée. Le bilan des activités entre 1944 et 1962 indique une capacité de production des installations qui est passée de 696 à 3 675 mégawatts, donc une multiplication par 6, et le chiffre d'affaires de 23 à 112 millions de dollars, donc une croissance quintuplée.

1963-1984

C'est d'abord la course aux acquisitions d'entreprises privées de distribution, un vaste regroupement pour plus de cohérence dans les services. Dix entreprises y passent dont la *Shawinigan Water and Power Company*, la *Southern Canada Power Company*, la *Québec Power Company* et la *Gatineau Power Company*. Hydro-Québec devient également propriétaire de la quasi-totalité des coopératives d'électricité du Québec et de plusieurs réseaux municipaux de distribution et d'éclairage public.

Durant les années 60-70, un projet de grande envergure sur la Côte-Nord retient le plus gros des activités d'Hydro-Québec: l'aménagement de la Manicouagan et de la rivière aux Outardes. Plusieurs milliers de personnes, ingénieurs et techniciens hautement spécialisés, ont aménagé le territoire: «Cinq lignes à 735 kilovolts acheminent aujourd'hui vers les grands marchés de Québec et de Montréal l'énergie produite par les centrales des complexes Manic-Outardes et Bersimis et par celles de Churchill Falls.»

De 1969 à 1972, Hydro-Québec participe au harnachement des chutes Churchill dont la puissance est de 5 225 000 kilowatts. En 1972, on change de cap pour se concentrer sur l'aménagement hydroélectrique du bassin de la Baie James, à environ 1 000 kilomètres, par avion, de Montréal. Durant les étés 1978 et 1979, environ 18 000 travailleurs ont œuvré dans l'immense chantier du Complexe La Grande pour y construire 1 500 kilomètres de routes, cinq aéroports, de nombreux villages et de nombreux campements.

À partir de 1980, la demande d'électricité fléchit, l'air est à la dépression économique et Hydro-Québec freine l'allure de ses programmes de construction pour libérer des forces, en faveur du marketing et de la vente et mieux contrôler ses dépenses d'exploitation.

1984

Hydro-Québec adopte en 1984 une nouvelle orientation qui met en relief les trois facettes du rôle qui lui est dévolu sur la scène économique du Québec: fournir l'électricité aux meilleures conditions possibles, rendre plus évident l'avantage de l'hydroélectricité face aux autres formes d'énergie et diversifier ses activités dans le domaine qui lui est propre. L'offensive commerciale de programmes originaux pour toutes les catégories de clients reste un *MUST*.

La fiabilité des réseaux de distribution, de répartition et de transport doit être accrue d'ici 1987 par l'injection de plus d'un milliard de dollars dans un programme de perfectionnement. Quatre autres milliards de dollars seront investis au cours de la même période dans la construction et la réfection d'équipements de production et de transport pour augmenter les ventes à l'ex-

portation. Enfin, Hydro-Québec raffine ses efforts de recherche et de développement en collaboration avec d'autres compétences intéressées à la commercialisation de la technologie de pointe.

Si Hydro-Québec, qui vient d'avoir ses quarante ans d'existence, compte parmi les plus importantes entreprises d'électricité du monde, elle le doit en grande partie à la contribution exceptionnelle de ses employés, l'excellence de leur travail, leur compétence et leur créativité. Comment se répartit son personnel?

Répartition de l'effectif permanent d'Hydro-Québec

	1980	1981	1982	1983	1984
Siège social (Planification des équipements et environnement inclus)	4 135	4 440	4 577	3 791	3 449
Ingénierie et construction	2 206	2 121	2 041	1 761	1 579
IREQ	450	477	498	507	518
Régions	<u>11 844</u>	<u>12 444</u>	<u>12 843</u>	<u>12 916</u>	<u>13 014</u>
TOTAL	<u>18 635</u>	<u>19 482</u>	<u>19 959</u>	<u>18 975</u>	<u>18 560</u>

Le tableau du personnel permanent d'Hydro-Québec change beaucoup depuis 1982, comme l'indiquent les chiffres précédents, à cause de l'effort pour réduire les dépenses et adapter l'organisation de l'entreprise aux exigences des nouvelles priorités. L'effectif permanent par région est une donnée importante reliée directement à l'entretien, au bon fonctionnement, à l'efficacité des installations et de l'équipement pour maintenir la qualité du service. Le nombre d'employés requis dépend de facteurs comme le genre et la diversité des abonnés, la superficie du territoire, etc. La répartition par région du personnel de 13 014 s'établissait comme suit en 1984:

Laurentides	1924/Montmorency	1559/Matapédia	568
Saint-Laurent	1825/Maisonnette	1402/Saguenay	464
Mauricie	1800/Manicouagan	845/Abitibi	421
Richelieu	1623/Baie James	583/	

Quelques chiffres-clés, comme ceux qui paraissent ci-dessous pour l'année 1984 et quelques années précédentes, sont particulièrement significatifs comme indicateurs financiers et données d'exploitation si on se donne la peine, avant de les interpréter, de lire les commentaires que donne le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Guy COULOMBE, dans son rapport annuel 1984 sur l'entreprise.

INDICATEURS FINANCIERS

(millions de dollars)

	1984	1983	1981	1979	1977	1975
Actif total	27 129	25 179	20 700	15 485	10 621	7 051
Dette à long terme	18 326	16 453	13 713	10 354	7 552	4 910
Avoir de l'actionnaire	6 511	6 366	4 926	3 628	2 359	1 667
Investissements	1 681	2 248	2 668	2 818	1 956	1 142
Revenus des ventes d'électricité	4 101	3 593	2 770	1 956	1 263	904
Bénéfice net	301	707	559	746	382	230

DONNÉES D'EXPLOITATION

Puissance installée (mégawatts)	23 480	21 301	18 552	14 475	12 523	11 356
Ventes d'électricité (milliards de kilowattheures)	123,8	107,7	106,9	97,0	87,5	77,5
Nombre total d'abonnements (milliers)	2 578	2 528	2 457	2 372	2 265	2 136

La puissance totale installée d'Hydro-Québec, de 23 480 mégawatts au 31 décembre 1984, a pratiquement doublé en 10

ans. Cette énergie vient de 80 centrales en service dont 52 hydro-électriques fournissant 21 731 mégawatts et 28 centrales thermiques pour le reste de la production. À la même période, Hydro-Québec avait en chantier une partie de la Grande-4 et un suréquipement à Manic 5. Les principales centrales sont:

Centrales hydroélectriques

	Puissance en kilowatts
La Grande-2	5 328 000
La Grande-3	2 304 000
La Grande-4	1 767 000
Beauharnois	1 613 410
Manic-5	1 292 000
Manic-3	1 183 200
Manic-2	1 015 200
Bersimis-1	912 000
Outardes-3	756 200
Bersimis-2	655 000
Carillon	654 500
Outardes-4	632 000
Outardes-2	453 900

(et 39 autres centrales)

Centrales thermiques

	Puissance en kilowatts
<i>Nucléaire</i>	
Gentilly-2	685 000
<i>Classique</i>	
Tracy	600 000
<i>Turbine à gaz</i>	
La Citière	200 880
Cadillac	162 000
<i>Groupe diesel</i>	
Îles-de-la-Madeleine	59 339

(et 23 autres du même groupe)

La Grande-2

Il faut enfin noter qu'Hydro-Québec dispose également de la majeure partie de la production de la centrale de Churchill Falls qui a une puissance théorique de 5 225 mégawatts. Le tableau qui précède met en vedette LA GRANDE-2 dont il convient ici de donner plus de détail.

La plus puissante centrale électrique souterraine du monde, LG-2, est située à 1 400 km de Montréal et à 137 m sous la surface du roc précambrien. C'est une centrale de haute chute (137 m), avec un barrage de 160 m de hauteur (plus haut que l'immeuble de Place Ville-Marie) sur 2,8 km de longueur et 16 groupes de production (turbines-génératrices). Elle alimente depuis 1982 le sud du Québec grâce à 5 lignes de transport à haute tension. Elle est le dernier-né, ou presque, des géants construits par Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, dans le Complexe La Grande (phase I). C'est aussi la plus puissante centrale du réseau, la 2^e en Amérique du Nord et la 8^e dans le monde.

Il faut se rappeler ici que la GRANDE RIVIÈRE est au troisième rang des cours d'eau du Québec, qu'elle draine un territoire de 98 000 kilomètres carrés, soit plus du double de la superficie de la Suisse. Elle était intéressante à aménager parce qu'elle concilie les deux termes de l'équation: débit élevé et dénivellation importante. Avec 1 700 mètres cubes d'eau par seconde et 548 mètres de différence de niveau de sa source à son delta, La Grande a gagné la confiance des ingénieurs dès 1960, mais ce n'est qu'en 1972 que survient sa mise en valeur. Un barrage rehausse le plan d'eau à chacun des trois sites appropriés, en amont d'une centrale. C'est ainsi que surgiront LG-2, LG-3 et LG-4.

Ce que nous appelons le Complexe La Grande (phase I), a vu le jour en 1973 non seulement avec la construction de trois centrales sur la Grande Rivière, mais avec le détournement de rivières voisines, l'Eastmain au sud et la Caniapiscau au nord-est. Pour ceux qui aiment les chiffres impressionnants, retenons que les 180 digues et barrages requis pour créer les réservoirs du complexe et effectuer les détournements des rivières représentent environ 150 millions de mètres cubes de matières minérales de remblai. L'aménagement du Complexe aura exigé 12 ans de

travaux intensifs et une main-d'œuvre de pointe de 16 000 hommes (1978-1979). À lui seul, ce Complexe n'a-t-il pas à peu près la superficie de toute l'Angleterre?

Située à 112 kilomètres de l'embouchure de La Grande Rivière, principal affluent québécois de la Baie James, la centrale LG-2 fournit à elle seule plus de la moitié de la production annuelle du Complexe La Grande (phase I), et plus que le Complexe Manicouagan-Outardes. La création du réservoir de LG-2 a demandé la construction d'un barrage et d'un réseau de 20 digues pour retenir les eaux, soit un volume total de remblai de pierre et de sable pris sur place représentant un volume de 46 millions de mètres cubes et l'excavation de 3,3 millions de mètres cubes de mort-terrain.

La superficie du réservoir est de 2 835 kilomètres carrés, soit plus de deux fois celle du Lac Saint-Jean, le joyau de la région de Chicoutimi, de Roberval ou du Saguenay. L'évacuateur de crues a 20 mètres de haut et formé de huit vannes-wagons de 12 mètres de largeur et est doué d'une capacité colossale d'évacuation. La mise en eau du réservoir LG-2 a débuté en novembre 1978 et duré plus d'un an.

Le barrage de LG-2 est réalisé en enrochement d'une longueur en crête de 2 835 mètres et d'une hauteur supérieure à celle de la Tour de la Bourse à Montréal. Trois types de matériaux ont été utilisés: moraines pour le noyau imperméabilisé, sables et graviers pour les filtres, enrochement concassé et recharges de tout venant de carrières pour les zones de transitions.

Des galeries de dérivation permettant l'assèchement du lit de la rivière où devait être construit le barrage ont été creusées sur une longueur d'environ 790 mètres. D'autres ouvrages, à caractère très technique comme les batardeaux, ont foisonné: on le soupçonne. Le réservoir est fermé au moyen d'une trentaine de digues qui ont fait appel à quelque 23 millions de mètres cubes de remblai. Ces digues ont une hauteur variant jusqu'à 64 mètres et une longueur allant de 60 à 6 000 mètres. Tout est donc gigantesque!

Centrale LG-2

Et il reste à voir la centrale LG-2, elle-même d'une puissance installée de 5 328 000 kW, comme nous l'avons indiqué plus haut, soit environ la moitié de celle du Complexe La Grande et

plus importante que celle de Churchill Falls. La centrale LG-2 s'ouvre au visiteur à partir de la prise d'eau aux galeries de fuite et par la salle des machines, les machines elles-mêmes, et les transformateurs. La prise d'eau amène cette source d'énergie dans les conduites forcées pour l'alimentation des turbines; celle de LG-2 est un ouvrage en béton de 33,5 mètres de haut sur 392 mètres de long. L'eau s'y engouffre par 16 ouvertures grillagées et descend sous pression dans les conduites forcées de 180 mètres de long creusées dans le roc. Après avoir été turbinée à travers les bâches spirales en forme de colimaçon, l'eau traverse l'aspirateur, continue sa course dans une chambre d'équilibre qui en amortit les fortes suppressions et dépressions; elle rejoint la rivière par quatre galeries de fuite.

La salle des machines de LG-2 est aménagée à 137 mètres sous terre (roc) dans une immense caverne de 26 mètres de large, 47 de haut et 483 de long. Elle est répartie sur quatre étages: celui des alternateurs, celui des turbines, celui des couloirs d'inspection entre les bâches spirales et celui des galeries de drainage. L'accès principal de la centrale est une immense galerie souterraine d'environ 1 000 mètres de longueur. Un ascenseur de type conventionnel permet, de plus, la descente à la salle de commande de la centrale.

C'est dans l'autobus de l'Hydro-Québec que les deux douzaines de visiteurs, dont j'étais, ont pénétré dans la salle des machines et en sont sortis, casque blindé sur la tête, pour en faire le tour du «propriétaire» et entendre les commentaires d'usage. On nous a rappelé que les ouvrages souterrains de LG-2 ont nécessité l'excavation de quelque 2,5 millions de mètres cubes de roc. La salle des machines, à part le gémissement de l'eau et des alternateurs qui faisait tout vibrer sous nos pas, pouvait évoquer une immense cathédrale moderne de la haute technologie avec son corridor illuminé et long à perte de vue, les hauts murs bosselés et colorés, taillés dans le précambrien couleur corail et sans faille qui simulaient une verrière sans fin. Enfin la salle souterraine est équipée de systèmes électroniques des plus sophistiqués, d'appareils de chauffage d'aération et de ventilation pour maintenir la température à 22°C à longueur d'année; elle est aussi munie de dispositifs de protection contre l'inondation ou l'incendie.

Les seize groupes générateurs de LG-2 ont chacun une turbine de 454 000 HP accouplée à un alternateur de 333 000 kilo-

watts pour arriver à la puissance dont il a été question plus haut. On prévoit un facteur d'utilisation d'environ 80% et une production annuelle de 35,8 milliards de kilowattheures, soit à peu près la consommation annuelle d'électricité dans une ville moderne de quatre millions de personnes.

Les alternateurs de LG-2 sont reliés à des transformateurs installés en surface par des barres blindées situées dans des puits d'un diamètre de 3,3 mètres et d'une hauteur de 123 mètres. En surface, 24 transformateurs monophasés élèvent la tension de 13,8 kV à 735 kV pour intégrer LG-2 au réseau de transport et amener la production du Complexe La Grande vers les centres de consommation du Québec. Quatre lignes à 735 kV partent du poste de transformation de LG-2, l'une pour l'interconnexion avec la centrale LG-3 et les trois autres pour l'intégration au réseau de l'Hydro-Québec.

Si les gigantesques réservoirs de toute pièce ont inondé de vastes espaces, changeant plusieurs montagnes en îles, et si les cours d'eau détournés laissent parfois des «gorges sèches», l'effort d'Hydro-Québec et de la SEBJ pour réparer et même améliorer l'environnement et la qualité de vie de la faune et des humains n'a d'égal que l'effort déployé pour le respect des droits des premiers occupants et pour réparer les dommages inévitables causés par des ouvrages colossaux.

Le territoire de la Baie James, c'est le cinquième de celui du Québec et le gigantisme des travaux effectués n'enlève rien à la couleur des longs jours d'été, à l'odeur de la taïga grouillante, à la saveur de l'air pur du précambrien et à la plénitude du silence immense qui nous enveloppe.

L'intensité des impressions qui restent à plusieurs visiteurs est même plus grande que celle que nous ressentons le lendemain d'un beau voyage en France, en Angleterre, en Suisse, en Italie ou au Mexique. Vous n'avez pas encore vu le meilleur si vous n'avez pas courtoisé la Baie James! Une superbe brochure intitulée *BAIE JAMES, LA GRANDE APPRIVOISÉE*, vient de paraître et donne plus que jamais le goût du Moyen-Nord québécois.

René Lévesque!

par FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

I - Doit-il être tenu responsable de la déchéance constitutionnelle du Québec?

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1985, tout juste à la veille du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la vie politique, René Lévesque démissionnait comme chef (ou président) du Parti québécois. Est-ce la fin d'une époque, selon la formule consacrée pour ces sortes d'occasions? Ne le disons pas trop vite, car ce diable d'homme — et c'est un diable d'homme, avec ses mouvements primesautiers, ses sautes d'humeur, le caractère imprévisible de ses réactions, le chevalier de l'échiquier politique québécois —, ce diable d'homme, dis-je, nous réserve peut-être encore des surprises.

Ses derniers mots d'adieux à l'Assemblée nationale sont restés pleins de sous-entendus. Un concert unanime de félicitations venait de lui être offert en l'honneur de ses vingt-cinq ans de vie politique. En réponse, il a fait allusion à ceux qu'on enterre souvent un peu trop vite sous les fleurs. Puis il a ajouté, greffant son propos sur une remarque de Robert Bourassa visant les candidats à sa succession en fonction d'une question d'âge: «Je remercie le chef de l'Opposition de l'exemple qu'il a apporté.» (Celui d'Adnauer qui a commencé une carrière politique à 67 ans pour la poursuivre jusqu'à 90 ans). «66 ou 67 ans, qu'il a dit (pour commencer une carrière politique). C'est un pensez-y bien!» Cela voulait sans doute n'être qu'une blague. Mais 67 ans, c'est aussi l'âge qu'aura René Lévesque dans quatre ans, c'est-à-dire au moment où il y aura lieu de vouloir battre Bourassa s'il gagne la prochaine élection. Qui sait si, expérience faite, le Parti québécois n'aura pas alors le goût de le supplier de revenir...?

À tout événement, il y a un bilan à faire en ce moment, pour apprécier l'apport de René Lévesque au progrès de la cause nationale du Québec français.

*

* *

Auparavant, il y a cependant un contentieux à régler qui, à lui seul, charge René Lévesque d'un coefficient négatif susceptible d'annuler tout ce qu'on pourrait avancer de positif dans son dossier: celui du recul constitutionnel majeur qu'a subi le Québec dans l'opération Trudeau de 1981 sur le *rapatriement* de la Constitution.

Les adversaires libéraux, en particulier Claude Ryan qui en était alors le chef, et après lui à peu près tous les commentateurs, tels des moutons de Panurge, lui en mettent tout le poids sur les épaules. Claude Ryan s'empressait de le répéter dès le lendemain de la démission; et après lui, Jean-Louis et Michel Roy. Est-ce bien là la juste perspective de ces sombres événements?

Certes, dans l'analyse de la politique du Parti québécois, on peut déceler, selon telle ou telle interprétation, toute une série d'erreurs et de naïvetés qui ont posé les jalons et conduit à ce dénouement: la décision même de promettre ce référendum durant le premier mandat, motivée par le souci de mettre en veilleuse l'idée-force du parti à des fins électoralistes; aussi, la confiance mise dans des négociations avec les autres provinces et certains compromis pour les faire aboutir, et cela en vain, etc. Mais ce sont là les péripéties légitimes d'une certaine politique qui comportait le risque de la défaite, mais n'était pas seule en cause dans l'événement. D'autres agents ont eu à y assumer, à leur place, des responsabilités majeures, à la hauteur desquelles ils n'ont pas su s'élever. Et il se trouve que devant les analyses hypothétiques des erreurs du Parti québécois, le défaut de ces agents de bien s'acquitter de leur rôle a constitué, dans les circonstances qui se sont produites, un facteur non pas seulement hypothétique, mais déterminant, qui place directement sur eux, et indirectement seulement sur René Lévesque, le fardeau des culpabilités.

Le premier de ces grands responsables, quoique pas le plus grand coupable — sa culpabilité à lui étant aussi entachée d'une part de grande naïveté —, c'est Claude Ryan lui-même. J'ai peine à croire qu'il n'a pas quelque conscience de l'immense gâchis auquel il a contribué, de sorte que s'il ne cesse d'affirmer

péremptoirement la faute de René Lévesque, ce ne soit pas pour mieux étouffer le cri de sa conscience.

Rappelons ici, au départ, qu'en l'occurrence, René Lévesque étant premier ministre légitime du Québec et ayant promis un référendum pendant son premier mandat, l'autre composante du problème était l'attitude du Parti libéral qui servirait le meilleur intérêt du Québec.

En second lieu, le référendum étant un élément du programme du Parti québécois en vue de réaliser la politique pour laquelle il était mandaté, c'était le droit de celui-ci de poser la question qui lui paraissait appropriée aux circonstances de la réalisation de ce programme, sa majorité lui assurant que ce serait en même temps celle de l'Assemblée nationale. Que les libéraux aient critiqué la question établie, qu'ils aient voulu la voir telle qu'elle contredise plus carrément leurs vues afin de pouvoir plus facilement voter contre, rien de plus légitime également. Mais une fois le débat terminé, Claude Ryan et son parti se trouvaient devant la question telle que posée... et le meilleur intérêt du Québec!

Le gouvernement avait choisi une question qui minimisait les chances que le Québec se dise «non» à lui-même à la face du Canada et du monde entier. Plus homme d'État, moins pris par la partisanerie, Claude Ryan avait estimé devoir chercher et trouver l'issue pour ne pas mener une campagne en faveur du «non», qui devait fatalement affaiblir la position du Québec dans toute négociation. Même s'il était question de «souveraineté-association» dans la formule, mais pour négociation seulement, bien des formes de discours lui étaient possibles. Il était évident qu'un «oui» n'aboutirait d'abord, sinon à un refus de la part d'Ottawa, qu'à un premier échec du gouvernement du Québec. Dans cette perspective, Ryan pouvait dire «oui» à des négociations, tout en se donnant comme le seul capable de mener des négociations efficaces de réforme de la situation du Québec. Consentir au «oui», donc, mais en tentant de le tourner à son avantage. Il a préféré se laisser berner par les promesses d'un Trudeau, comme quoi le «non» serait reçu à Ottawa comme un «oui» qui ouvrirait les avenues à la réalisation des aspirations du Québec.

Certes, on peut imaginer divers scénarios en fonction des conséquences d'un tel «oui», suivi d'un échec des négociations. Il aurait, bien sûr, pu en résulter un sursaut d'indignation de la population qui aurait bien servi les intérêts du Parti québécois. Mais aussi, ç'aurait pu être une incitation à entendre plutôt le plaidoyer d'un Claude Ryan se proposant comme le meilleur négociateur d'une solution «réaliste»...! C'est ce risque-là qu'il fallait courir pour que le Québec ne soit pas irrémédiablement affaibli. En refusant de le courir, c'est Claude Ryan qui a assumé les plus fortes responsabilités des conséquences néfastes d'un «non». Qu'on ne s'y trompe pas, la poutre est dans son œil.

On en arrive alors à Pierre Elliott-Trudeau, dont Ryan ne peut être tenu responsable que dans la mesure de sa collaboration à lui faciliter les voies par la victoire du «non». Sans le «non», Trudeau aurait-il osé le coup d'État qu'il a réussi? Peut-être n'y avait-il rien à son épreuve, au point où il en était dans sa carrière! De lui, que peut-on dire en termes de culpabilité nationaliste? Comment l'accuser de trahison envers le peuple auquel il appartient, puisqu'il a un certain droit de prétendre qu'il n'en est pas vraiment? Et qu'au surplus, pour se décharger de toute responsabilité de cet ordre, il a choisi de nier, contre toutes les évidences, l'existence de ce peuple?

Il reste quand même qu'il est du Québec et qu'il a toujours prétendu, étant élu au Québec, pouvoir parler au nom du Québec et avoir le souci de défendre ses droits autant qu'un élu à l'Assemblée nationale et le premier ministre du Québec lui-même. Il est bien mal venu alors de narguer René Lévesque pour le soi-disant abandon du droit de veto qu'il aurait consenti. Que ne l'a-t-il rescapé pour faire justement la preuve de ses prétentions de toujours, puisqu'il dit avoir été favorable à cette mesure?

Sur tout le reste de ce qu'il a fait à l'occasion du rapatriement de la Constitution, il peut toujours prétendre, vu qu'il élimine tout aspect national, que son aménagement de la constitution correspond à ce qu'il estime être la place et les droits du Québec dans le Canada. Il n'en reste pas moins sa duplicité à donner au «non» le sens d'une ratification aux *changements* qu'il a faits, comme si c'était là ce que le Québec entendait par

cette expression dans sa bouche pendant la campagne du référendum.

Le caractère dictatorial de ses procédés en violation des conventions constitutionnelles, d'une part, en forçant les provinces à un accord sous menace d'agir unilatéralement, et, d'autre part, en procédant finalement sans l'accord du Québec.

Mais étant ce qu'il est, on ne pouvait guère attendre quoi que ce soit de ce triste sire! De sorte que la principale responsabilité ne repose finalement pas tant sur ses épaules que sur toute cette députation fédérale du Québec qui appartient, elle, en grande partie indubitablement, au peuple, à la nation lésée, bafouée et trahie par leur consentement à voter les lois infâmes d'une nouvelle sorte de Conquête. Sans leur appui, rien de ce qui a produit la déchéance constitutionnelle du Québec n'aurait pu être fait.

La cause réelle de l'échec du Québec est donc directement, immédiatement, dans cette trahison qui seule a tout permis. Il ne faut pas oublier que tous ces gens n'ont pas cessé, eux non plus en de multiples occasions, de se prétendre autant les gardiens et les défenseurs des droits du Québec dans leurs aspects nationaux que quiconque, que l'Assemblée nationale du Québec elle-même.

Leur devoir était donc clair de faire obstacle à la paranoïa de leur chef, désireux de mater le Québec à tout prix. Rien ne peut les justifier de se retrancher derrière les prétendues erreurs de Lévesque, comme s'ils devaient s'en tenir à leur laisser produire leurs conséquences, alors que de toute façon on négligeait son assentiment.

Telles sont les vraies réalités de toute cette sinistre affaire. Il fallait qu'elles soient dites et enregistrées pour l'histoire, presque tout le monde s'employant à faire de René Lévesque le bouc émissaire. Quant à lui, c'est une partie qu'il a perdue; mais la responsabilité des dégâts est ailleurs. C'est le peuple lui-même qui se les est infligés, parce qu'il s'est trouvé en son sein de mauvais conseillers pour l'y encourager au référendum, et ses représentants à Ottawa pour le trahir après l'avoir trompé.

Cette hypothèque étant levée quant à René Lévesque, il sera plus facile d'analyser son rôle dans l'évolution de la question nationale au Québec.

(Suite au prochain numéro.)

Le Québec français et son avenir

par M^e ÉMILE POISSANT

Il y a un peu plus de 450 ans, un premier Français mettait pied sur le sol d'Amérique. Après soixante-quinze ans d'essais, de tentatives et d'insuccès, la France s'installe définitivement au Nouveau Monde avec la fondation de Québec. C'est le début d'une aventure de près de trois siècles qui constitue une véritable épopée, au point de faire l'admiration d'un historien de l'envergure d'Arnold Toynbee.

En effet, ces quelques milliers de Français installés sur les bords du Saint-Laurent et laissés à eux-mêmes depuis plus de deux cents ans ont non seulement survécu: ils ont ouvert les trois quarts d'un continent à la civilisation. En fait preuve l'origine non seulement de nombreuses villes canadiennes, mais aussi de Détroit, de Milwaukee, de Dubuque, sans parler de Saint-Louis, de Nouvelle-Orléans, pour ne nommer que celles-là. L'histoire nous fait ainsi savoir que le français, comme langue, a joué un rôle primordial dans la civilisation de cette Amérique septentrionale, aujourd'hui à peu près entièrement anglophone.

Cette survivance n'est pas l'effet du hasard et il est intéressant d'en constater sommairement les causes. Privé de ses leaders, tant civils que militaires, comme conséquence de la conquête, socialement désorganisé, ignorant la langue de son vainqueur, ce petit peuple isolé et pauvre a dû vivre replié sur lui-même. C'est son clergé catholique qui, par l'organisation paroissiale et, plus tard par ses collèges classiques, en a encadré l'existence et assuré la survie tant linguistique que sociale. À ce clergé, l'on reproche de ne pas avoir assuré son indépendance économique, comme s'il ne fallait pas d'abord survivre avant de s'enrichir. Partout les clercs de notre race ont tenté de maintenir cette survivance. C'est ainsi, par exemple, que le clergé francophone de la Nouvelle-Angleterre envoyait régulièrement dans les collèges classiques du Québec des dizaines de Franco-Américains, afin d'assurer là-bas des cadres à la survivance française.

Cet isolement du début et cet encadrement rudimentaire n'auraient pas été suffisants pour assurer la survie du français en

Amérique jusqu'à nos jours sans l'étonnante fécondité de notre peuple. N'a-t-on pas amené au chiffre extraordinaire de près de quinze millions les descendants de ces soixante mille Français laissés sur les bords du Saint-Laurent en 1760? Des colonies françaises, il y en a eu partout en Amérique, au Montana, aux Illinois, dans toutes les provinces canadiennes, sans parler de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane.

Voilà pour le passé, mais qu'en est-il aujourd'hui, à la fin de ce vingtième siècle, de ce peuple français d'Amérique et, plus particulièrement, depuis les vingt-cinq dernières années? L'influence cléricale est à peu près disparue avec le relâchement religieux. La vie paroissiale, surtout dans les villes, n'est trop souvent qu'un souvenir, avec des églises vides.

Quant à l'isolement, il n'existe plus. La radio, la télévision, tant en langue française qu'en langue anglaise, pénètrent dans tous les foyers. Les distances sont abolies, vu les facilités de transport, rendant les contacts aussi aisés que fréquents. Par ailleurs, l'engouement pour le séjour en Floride, l'usage de l'anglais sans raison, tout cela sous le fallacieux prétexte de la nécessité du bilinguisme parfait pour tous les Québécois francophones.

Certes, les Lois 22 et surtout 101 ont freiné cette frénésie anglifiante. Ce fut un pas dans la bonne voie, mais battues en brèche par la minorité anglophone, qui se croit et agit toujours comme si elle était majoritaire, tout en restant oublieuse de la façon dont elle est choyée, ces lois restent insuffisantes en elles-mêmes. D'ailleurs, les lois ne font ni ne défont les mœurs. Elles ne font que les protéger.

Le Québec, îlot français dans une mer anglophone, n'a pas comme la Belgique wallonne et la Suisse romande un grand peuple de même langue qui le protège par son voisinage immédiat. Au contraire, c'est le Québec qui doit prêter main forte à ses propres voisins, les francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, toutes autres minorités de notre langue étant vouées à l'assimilation à plus ou moins longue échéance.

Nos gars et filles de 20 ans ne réalisent certainement pas qu'au cours de leur existence le français au Québec pourrait bien atteindre un point de non retour, soit le début par assimilation

d'une décadence conduisant à sa disparition lente, mais inéluctable. C'est que nous vivons à une époque de transformations aussi rapides que profondes, qui vont s'accroissant de plus en plus.

Il appartiendra à nos éducateurs de toutes catégories et natures, parents, enseignants, publicistes, de redonner à notre jeunesse, avec la fierté de son passé, la volonté bien arrêtée de conserver au Québec son caractère français.

En effet, il ne faut pas s'illusionner. Tous les groupes francophones d'Amérique, à l'exception de ceux qui sont immédiatement voisins du Québec, sont ou disparus ou condamnés à le devenir dans un avenir plus ou moins lointain, qu'il s'agisse du Montana, des Illinois, de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane et des provinces éloignées du Québec. Ce n'est pas sans motifs sérieux qu'on a édicté les Lois 22 et 101, lesquelles, somme toute, constituent une sonnerie d'alarme pour l'avenir de la langue française au Québec.

La dimension sociale des coopératives — II¹

par MARCEL LAFLAMME,
professeur titulaire à la Faculté d'administration,
Université de Sherbrooke.

1- Impératifs sociaux

Certains impératifs apparaissent particulièrement à considérer dans le devenir du mouvement coopératif:

- 1- Sauvegarder nos valeurs fondamentales et nos patterns socio-culturels à l'intérieur d'une société industrielle moderne.
- 2- Instaurer une éthique économique supérieure: progrès au service de l'homme et modes de vie plus réalistes.
- 3- Favoriser une éducation des membres: conscience de solidarité et d'auto-développement.
- 4- Revitaliser le fonctionnement des coopératives: participation des membres et démocratie coopérative.
- 5- Refaire le tissu social: assainissement du climat de relations industrielles et revalorisation de l'esprit communautaire.
- 6- Favoriser l'autodétermination par la base en libérant les énergies et les potentialités de chacun, de chaque région...
- 7- Réadapter notre mode de vie afin de diminuer la frénésie de consommation, le gaspillage et la détérioration de l'environnement.
- 8- Créer des conseils régionaux d'intercoopération: développement planifié et déspecialisé des secteurs coopératifs.
- 9- S'ouvrir au développement du tiers-monde: émancipation solidaire de l'humanité.

2- Le quadrilatère coopératif

La dimension sociale de la coopérative implique une dyna-

1. La première partie de cette étude a été publiée dans *L'Action nationale*, février 1985.

mique harmonieuse entre tous les éléments constitutifs du quadrilatère coopératif: les administrateurs, les gestionnaires, les membres, les employés.

La santé d'une coopérative repose sur la qualité des liens existant entre les quatre pôles constitués par les partenaires de l'institution: sociétaires, administrateurs, gestionnaires et salariés. À cause des déviations bureaucratiques (anonymat des structures) ou technocratiques (monopole décisionnel par quelques experts), on constate souvent une perte de contact avec les forces vives de l'organisation. Ces inégalités sociologiques au niveau du quadrilatère coopératif ont des incidences sur la mission coopérative et sont à la base de disfonctions organisationnelles.

Problème de disfonction

Cette situation consiste en un déplacement des finalités sociales ou économiques de la coopérative. La disparition du différentiel coopératif peut résulter de diverses causes, telles que:

- fossé entre les principes coopératifs et les pratiques usuelles;
- conflit d'intérêt entre les objectifs personnels et les objectifs institutionnels;
- déséquilibre entre l'organisation et les besoins des membres;
- difficulté de circulation de l'information, etc...

Moins l'activité coopérative est polarisée vers une coalition d'objectifs explicites et à long terme, plus les disfonctionnalités ont une probabilité élevée d'occurrence.

Problème de complaisance

Aussi, après avoir atteint le seuil de rentabilité et être parvenus à un niveau constant de croissance, les partenaires coopératifs sont fréquemment portés à «s'asseoir sur les succès obtenus». Pour les administrateurs, cette situation assure une réélection quasi-automatique; pour les sociétaires, les assemblées annuelles ne correspondent qu'à un rituel et pour le personnel, la croissance s'identifie à l'abondance et à une interprétation trop quantitative et trop égocentrique de la mission coopérative.

3- L'éducation des membres et des employés

Malheureusement, il est plausible d'affirmer que le message coopératif n'a pas «passé» auprès des millions de coopérateurs québécois. Ceux-ci n'ont pas été préparés à l'exercice de la démocratie économique. Ce point central de notre émancipation nationale a largement *échappé à la révolution tranquille*, qui se voulait pourtant œuvre de maîtrise de notre destin collectif.

Il est vain d'attendre de la part des jeunes générations le goût de l'initiative, de la solidarité et de la conquête économique, si elles ne sont pas éveillées dès l'école au projet coopératif dans le cadre d'une société démocratique de développement.

L'éducation coopérative est aussi marginale à l'intérieur du milieu coopératif. Selon une approche empirique, il fallait parer aux expédients et construire des entreprises coopératives qui se comptent par milliers aujourd'hui. Cependant, faute d'éducation coopérative à la base, les membres méconnaissent le coopératisme aux plans théorique, idéologique et pratique. Dans un contexte de soumission passive des coopérateurs, on peut difficilement parler en termes de mouvement coopératif, il s'agit plutôt de quelques milliers de coopératives dont le développement économique est dissocié du développement social. «Une coopérative vaut ce que valent les membres.» Sans éducation des membres, s'évanouissent les promesses de transformation sociale en profondeur, la coopération devenant l'affaire d'un cercle restreint d'initiés.

En plus de constituer un facteur de développement économique, l'éducation des membres est un élément de transformation sociale. Le but immédiat de l'éducation coopérative est de faire des coopérateurs convaincus, responsables, solidaires, aspirant à la libération économique et à la consolidation de la vie communautaire. C'est pourquoi il est impérieux que les membres soient renseignés sur les idéaux de la coopération et sur la place de cette formule *dans le cadre d'une renaissance nationale*.

4- La participation des membres

Bien que le problème ne se pose pas dans toutes les coopératives, la mise en marge des sociétaires provient de trois déviations principales:

- *déviatiou commerciale*, où la croissance économique devient la seule finalité organisationnelle;
- *déviatiou technocratique*, où l'exercice du pouvoir est monopolisé par un petit groupe d'experts opérant en circuit fermé;
- *déviatiou paternaliste*, consistant à garder les membres sous une dépendance excessive, sans doute de façon non délibérée.

Le mouvement coopératif exercera un leadership en matière de démocratie économique premièrement en revalorisant la participation authentique au niveau de ses propres organisations.

La participation active du sociétariat commande des aménagements techniques et organisationnels. Institutionnellement, la responsabilité de veiller à la vitalité de la communauté coopérative pourrait être assignée à un organisme précis comme le conseil de surveillance ou un comité du conseil d'administration. Aussi, des structures spécifiques de rencontres doivent être prévues afin de pondérer le pouvoir des technocrates avec celui des membres adhérents. Nous pensons à une assemblée générale spéciale annuelle où le sociétariat aurait son mot à dire concernant les décisions à caractère important et innovateur. La constitution d'un comité spécial de participation-consultation des membres est une autre formule intéressante.

5- La participation des employés

La guerre idéologique d'une ampleur mondiale entre le capitalisme et le communisme prend ses racines d'abord dans la prolétarianisation des travailleurs par le capital. La notion de prolétariat renvoie essentiellement à l'idée de dépendance excessive de la classe ouvrière au point de vue matériel et surtout à l'idée d'un travail aliénant qui ne permet pas de se réaliser au plan psychologique et social.

Le processus d'aplatissement des travailleurs s'accroît considérablement de nos jours, lorsqu'on considère que la société industrielle est construite de toute pièce du taylorisme (parcellisation des tâches et conception technico-économique des individus), du bureaucratisme (prolifération de règles impersonnelles) et de la techno-structure (groupe de spécialistes nantis de tous les pouvoirs de direction). Face à ce pouvoir anonyme, les producteurs automates (zérostructure) canalisent leur insatisfac-

tion via l'appareil syndical, débouchant ainsi sur un régime d'antagonisme et de classes ennemies.

Il est permis de croire que la coopération assumera *un rôle de leadership* dans la transformation du statut de l'employé, en faisant de celui-ci un travailleur associé. C'est le propre de la coopérative «d'habiller» son fonctionnement d'information, d'éducation et de cogestion. La participation des employés à des commissions du Conseil d'administration ainsi que leur participation à des comités de gestion sont des formules à utiliser afin de favoriser la co-existence constructive entre les employés, les cadres, les dirigeants élus et les membres. Nous pensons que l'avènement d'un nouveau contrat social favorisant une forte communauté de travail se réalisera au Québec, d'abord dans les coopératives à cause des forces humanistes qui animent ces associations.

Voilà une autre grande mission sociale qui est dévolue à la coopération québécoise appelée à constituer ainsi un modèle auprès des entreprises privées et publiques.

6- La promotion des intérêts des consommateurs

Avec leur insatiable appétit de croissance et de puissance, les oligarchies financières et industrielles disposent de moyens quasi-illimités (science, technologie, capital, mass-média...) pour agir sur la culture, la mentalité, et les modes de vie des citoyens. La nouvelle forme de prolétarianisation des individus renvoie au coulage de toutes les classes sociales dans le moule unique du Royaume de la Marchandise. Le consommateur se fait consommer, quand son subconscient fait l'objet d'un bombardement publicitaire constant et que les rapports humains se réduisent à l'unique signe de piastre.

Le projet coopératif le plus fondamental consiste à dénouer les *multiples modes d'asservissement populaire*: publicité mensongère, gadget, pollution, gaspillage, travail aliénant, colonialisme interne...

Face au craquement du monde moderne, il est impérieux de passer de l'homme objet de l'économie à une économie au service de l'homme. La coopération pourrait relever ce défi, parce que les coopérateurs s'associent selon un ensemble de principes valorisant l'humain:

- collaboration et sympathie réciproque entre les classes sociales;
- primauté de l'homme sur le capital;
- recherche du service plutôt que du profit;
- localisation du pouvoir près des besoins à satisfaire;
- état d'esprit dont le siège est au cœur de l'homme;
- conception de l'homme en tant qu'être responsable de ses confrères;
- technocratie placée sous une autorité démocratique et responsable;
- l'union pour la vie au lieu de la lutte pour vivre.

7- L'intercoopération

Si l'union des individus a donné lieu à un vaste réseau coopératif, on peut affirmer qu'une économie coopérative résultera de la coopération entre les institutions coopératives. À titre d'analogie pour illustrer l'importance du phénomène, nous considérons que l'intercoopération est à la coopération ce que l'automatisation a été à la mécanisation.

Par intercoopération, nous entendons les relations et les activités réalisées entre différentes coopératives dans la poursuite d'objectifs communs. C'est en 1966 que l'Alliance coopérative internationale a consacré, au Congrès de Vienne, le sixième principe coopératif fondé sur l'intercoopération:

Pour pouvoir servir au mieux les intérêts de ses membres et de la collectivité, chaque organisation devait de toutes les manières possibles coopérer activement avec les autres coopératives à l'échelle locale, nationale et internationale.

Des perspectives insoupçonnées se dessinent par l'alliance économique des entreprises coopératives. Au lieu de procéder par l'addition des énergies déployées de façon disparate, l'impact s'accroît de façon géométrique, lorsque les institutions se concertent dans la poursuite de l'idéal d'édification d'une économie coopérative.

Pour ne mentionner que quelques cas significatifs d'intercoopération, signalons: la perçue d'une douzaine de Cooprix

dans le secteur de l'alimentation, la naissance d'une kyrielle de coopératives dans toute sortes de secteurs inédits (funéraire, garage, transport, culture...) et les prêts et placements, des Fédérations du M.C.P.E.D. dans des coopératives, pour une somme dépassant plusieurs dizaines de millions de dollars.

L'économie coopérative fait naître chez le peuple des habitudes de compréhension, d'entraide et d'action concertée et fournit un remède des plus efficaces contre les maladies sociales qui s'appellent l'individualisme, la mésentente, la lutte des classes, l'égoïsme, etc...

8- Le développement communautaire

Actuellement, chacune des régions du Québec compte des centaines de caisses populaires qui exercent une pression significative sur la structure économique.

En plus d'aider les collectivités locales à reprendre en main leurs activités communes, la coopération doit devenir *le fer de lance* dans l'œuvre de rénovation du milieu de vie. Nous sommes à la fin d'une époque de consommation effrénée; une nouvelle lumière doit à tout prix être faite dans le sens de la reconversion qualitative de l'économie.

Aussi, la caisse doit-elle exercer un leadership pour susciter les initiatives populaires et la participation à l'expression sociale, culturelle et politique de la communauté.

Un Québec fort est le résultat de 122 comtés économiquement forts. Si chacune des 1 450 caisses populaires et d'économie parraine un projet-usine ou un projet communautaire, on changera rapidement le visage socio-économique du Québec.

Actuellement, des projets populaires emballants foisonnent ici et là au Québec: jardins communautaires, restructuration de centre-ville, valorisation du patrimoine culturel et des ressources touristiques, garderies populaires... Un climat d'entraide se développe, quand la Caisse populaire Sainte-Thérèse de Sherbrooke offre à ses membres un service d'achat groupé d'huile à chauffage, quand l'Union régionale de Québec crée un service communautaire investissant dans la base Multiair de Frampton Inc. et l'habitation populaire de Saint-Sauveur, etc.

La Caisse Pop. d'Acton Vale pourrait être citée en exemple par la création d'un fonds de développement communautaire dont les retombées sont multipliées par dix fois et de plus par son leadership, quant à l'implication de l'ensemble des cinquante organismes de la localité à réaliser son sommet communautaire.

9- L'ouverture sur le tiers-monde

Les Québécois ont joué un rôle de pionnier par l'introduction du mouvement coopératif en milieu américain; aussi, ils poursuivent leur marche émancipatrice auprès des peuples démunis de l'hémisphère sud.

Sur l'échiquier mondial, les colonies du Tiers-Monde, après avoir acquis leur souveraineté politique, sont asservies à une *nouvelle forme de dépendance*. En effet, les grandes puissances économiques profitent de la faiblesse des peuples pour mieux les dominer. La mise en marge de leur économie perpétue au sein du peuple la misère et ses séquelles multiples: malnutrition, analphabétisme, maladies endémiques...

Dans la recherche de solution, la formule coopérative reçoit d'emblée la faveur du Tiers-Monde, parce qu'elle possède les vertus de corriger les maux à leur source. En effet, ce mode d'organisation économique a comme point d'ancrage l'entraide plutôt que l'exploitation réciproque, le respect des peuples plutôt que le mouvement sauvage des capitaux, la recherche de l'auto-suffisance plutôt que la récupération par des groupes privilégiés.

La rupture de la dépendance implique un renouvellement de l'intérieur associant les populations locales à la satisfaction de *leurs besoins fondamentaux*: logement, nourriture, vêtement, eau, santé... Même avec des sommes modestes, les coopérateurs québécois peuvent favoriser sensiblement l'instauration d'une économie domestique de subsistance chez les peuples démunis. Il ne s'agit pas d'œuvres de bienfaisance, mais d'interactions entre partenaires coopératifs associés dans la réalisation de micro-projets de développement: regroupement de producteurs, modernisation des techniques agricoles, épargne et crédit, artisanat, commercialisation... Les échanges se matérialisent sous différentes formes: envoi et soutien de coopérateurs, jumelage de coopératives, encadrement, programme d'information et d'éducation, transfert de technologie intermédiaire...

La Société de développement international Desjardins exerce un rôle dans ce sens qui pourrait être secondé par les institutions de la base.

10- La stratégie sociale

Dans l'entreprise capitaliste on découvre actuellement que *le social est rentable*; à plus forte raison, doit-il l'être dans les coopératives.

La croissance équilibrée de la coopérative implique une ouverture sur un double front: la conception d'un plan économique conjointement avec l'élaboration d'une stratégie sociale. Afin de répondre aux exigences sociales, la direction peut emprunter cette séquence:

- a) évaluer régulièrement l'environnement social interne et externe: climat organisationnel, bilan social;
- b) savoir tirer parti des atouts sociaux existants;
- c) faire la liste des priorités sociales à améliorer;
- d) implanter le programme d'amélioration, conformément au système de valeurs coopératif.

L'efficacité sociale comme l'efficacité économique ne peut s'obtenir sans y investir des budgets, des hommes et du matériel. Des efforts pour comprendre les tensions et des mécanismes de résolution de conflits devront être encouragés afin d'engendrer des forces sociales positives au projet coopératif.

11- Le bilan social

Devoir du Conseil de Surveillance: il doit évaluer de temps à autre (art. 58) 1) le niveau de satisfaction des membres; 2) l'apport social de la Caisse dans le milieu.

Concepts de base

La coopérative a particulièrement intérêt à présenter un bilan social au sein de son rapport annuel afin de mettre en évidence ses atouts sociaux et de valoriser son image auprès de ses différents partenaires. Il nous apparaît que chaque coopérative possède des avantages sociaux spécifiques qui ne sont pas assez valorisés et publicisés. La réalisation d'un bilan social ne fait pas problème en soi; beaucoup d'informations se trouvent d'ail-

leurs, dans le rapport annuel du président et du directeur général de la coopérative. Ce qui est suggéré, c'est une présentation plus spécifique et mieux structurée.

Le bilan social peut se concevoir comme un outil de gestion qui aide les administrateurs à mieux saisir les gestes sociaux de la coopérative, à en déterminer les points forts et les points faibles et à appréhender des priorités d'amélioration.

Afin d'institutionnaliser le bilan social, la coopérative doit : d'abord reconnaître son rôle social; ensuite vouloir «gérer» ce rôle; puis procéder à l'évaluation des gestes sociaux.

Au plan structurel, ceci peut impliquer l'intégration du bilan social au processus d'information et de planification internes et la mise sur pied *d'un comité d'évaluation sociale*.

Sélection des principaux gestes sociaux

Actuellement, il n'existe pas de modèle idéal pour élaborer un bilan social; les connaissances sont encore embryonnaires. Il appartient donc à chaque coopérative d'établir à sa façon le bilan de ses gestes sociaux et d'en raffiner la présentation au fur et à mesure que le système se rodiera. Certes, l'imperfection ici vaut mieux que l'inaction.

Afin de faciliter la publication du bilan social nous présentons à titre expérimental une nomenclature des principaux gestes sociaux à examiner. Nous retenons cinq grandes catégories de relations regroupant quinze types de partenaires ou aires d'évaluation. Ainsi, pour ces différentes dimensions, il s'agira pour la coopérative de qualifier ses gestes au moyen d'éléments descriptifs, qualitatifs et quantitatifs.

L'ouverture d'une querelle entre les anciens et les modernes

À l'occasion de son 75^e anniversaire: L'École des Hautes Études commerciales

par FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

NDLR — L'École des Hautes Études commerciales célèbre cette année le soixante-quinzième anniversaire de l'ouverture de ses cours. En effet, fondée par une loi de la Législature du Québec en 1907, elle ouvrait ses portes en septembre 1910, celles d'un somptueux immeuble construit pour elle dans un quartier alors chic, rue Viger et Édouard Montpetit y donnait le premier cours, un cours d'économie politique, le 4 octobre 1910.

L'établissement de cette institution dans notre milieu, où elle allait se révéler pionnière à maints égards, a tout d'abord provoqué bien des remous. Cela a beaucoup ralenti le rythme de son développement. Si bien que ce n'est guère que depuis 1960 qu'elle est entrée dans une vitesse de croisière que l'on peut considérer comme normale en regard des besoins et des virtualités réelles de la collectivité canadienne-française. Entre temps, elle a pu quand même rendre d'énormes services à cette collectivité.

Ces dernières années, l'École a demandé à François-Albert Angers, notre président, qui y a fait toute sa carrière d'économiste et qui reste un des derniers contemporains de la période pionnière, de rédiger l'histoire de l'École, telle qu'elle lui apparaît. Un premier volume de cette histoire, portant sur Les débuts de l'École des Hautes Études commerciales, soit de la période 1907-1926, est pour ainsi dire prêt. La direction de l'École des Hautes Études nous a gracieusement autorisé à publier un extrait de ce volume. La partie que nous reproduisons est tirée du premier chapitre, où se trouvent justement relatés les débats et réactions qui ont fait qu'une institution dont nous avons grandement besoin et qui faisait honneur à ceux qui avaient su le voir et la réclamer a souffert pendant de nombreuses années du faible recrutement qui a retardé trop longtemps la pleine réalisation de son rôle.

I - Les querelles de la «pratique» contre la «théorie», de la «culture» contre le «matérialisme»

Les diverses données qui entourent la naissance de l'École des Hautes Études commerciales, révèlent bien la présence au Québec, au cours des années 1880 à 1910, d'un milieu d'affaires canadien-français très présent et très actif, qui a voulu et obtenu une école des hautes études commerciales de haut niveau académique. Il l'a voulue en fonction d'un vif souci de participation active des Canadiens-Français au développement économique.

Cependant, en raison de l'atmosphère de pacification des luttes «raciales» que la politique de parti avait engendrée chez les Canadiens-Français avec la Confédération, le problème n'est généralement pas perçu comme appelant un combat politique. S'ouvre l'époque où l'on va tenir que l'infériorité économique des Canadiens-Français trouvera sa correction dans les cadres d'un système concurrentiel où l'on croit le *fair play* respecté, en termes de compétence à acquérir et de compétences à former, tout d'abord sinon uniquement.

Édouard Montpetit fera de l'idée de supériorité à acquérir par la compétence l'un de ses principaux mots d'ordre. Il en expose la thèse, entre autres, dans l'article liminaire du premier numéro de la revue *L'Action française*¹. Après la conquête réalisée de nos droits politiques par l'avènement du gouvernement responsable et la création d'un Québec doué d'autonomie, la question nationale, disait-il, est devenue une question économique. La recherche de la supériorité à laquelle il nous convie viendra par le souci de la compétence. Nous l'assurer, tel était l'objectif de l'École des Hautes Études Commerciales. Par elle, tous les espoirs paraissaient permis.

Toutefois, à côté de ceux qui entretenaient de grands espoirs, il y avait aussi des esprits qui maniaient les critiques. S'il n'y avait eu que celles du caractère «laïque» et «non confessionnel» de l'institution, c'eût été secondaire par rapport à la

1. *Vers la supériorité*, janvier 1917. Cette revue, cependant, allait devenir le fer de lance d'une nouvelle orientation des mentalités, qui récusera les prétentions de ceux qui voudront ériger cette thèse en absolu et proclamera la nécessité du combat politique nationaliste pour qu'un pouvoir canadien-français mette l'économie du Québec au service de ceux-ci.

valeur substantielle même de l'initiative. Cette hypothèque psychologique dressée contre l'École fut vite levée par l'affiliation assez hâtive à l'Université Laval à Montréal.

Plus grave apparaîtrait, sur le même plan psychologique, la critique implicite radicale de l'existence d'un manque d'intérêt pour une pareille institution qui résulterait du mépris général de la société canadienne-française pour la chose économique, ainsi que maints historiens et essayistes en ont formulé l'hypothèse, puis affirmé la réalité. Étaient particulièrement mis en cause, sous ce chef, les milieux cléricaux, qui exerçaient un contrôle global sur le régime d'enseignement, tout particulièrement sur les institutions d'enseignement secondaire, dits collèges classiques. Là s'exerçait une influence sur l'orientation des finissants dans leurs choix de carrière. Le débat autour de la fondation et de l'évolution de l'École nous fait toutefois voir la réalité sous un jour différent.

D'une façon générale, on a exagéré l'importance et l'influence de la réaction du clergé contre les affaires en s'appuyant, pour soutenir la thèse, sur les sermons qui vantaient les beautés de la vie rurale et dénonçaient les dangers moraux de la vie urbaine, etc.; ainsi que sur les discours qui exaltaient la culture de l'esprit et mettaient en garde contre le matérialisme. Cela n'est pas propre au Canada français. Beaucoup d'Églises en disaient et en disent autant, constamment même en 1985. Et de telles idées se retrouvent dans les encycliques des papes à l'échelle mondiale, sans pour autant qu'on impute à ceux-ci d'avoir méprisé et empêché tout développement économique.

Au cours des années '20, pour ne parler que de ce que j'ai connu moi-même de la vie des villages et des petites villes du Québec, où je circulais exclusivement avant d'aboutir à Montréal en 1928, il y avait des marchands, de petits entrepreneurs en toutes sortes de combinaisons d'affaires, d'aucuns gros et puissants en regard de leur milieu, qui ne se sentaient pas aussi méprisés par les curés qu'on le prétend aujourd'hui. Au contraire, on était plutôt porté à prétendre alors que ceux-ci leur accordaient plus de considération qu'il n'aurait fallu, pour les contributions qu'ils pouvaient apporter au soutien de la paroisse. Car eux, ils avaient de l'argent, ce que les autres paroissiens n'avaient guère, même pas les professionnels, qui étaient loin

d'être, à cette époque comme aujourd'hui, les grands fortunés du milieu d'une façon générale. Ça ne devait pas être tellement différent au demi-siècle précédent, autant que l'on puisse voir dans bien des relations historiques d'époque.

Mais s'il demeure discutable de relier l'opposition à l'École à l'hypothèse d'un mépris radical qu'auraient entretenu les Canadiens-Français à l'égard de toute activité économique, il ne l'est plus guère de constater l'existence d'un fort sentiment de scepticisme, voire de négation quant à l'utilité d'une préparation académique aux affaires. Ce sentiment ouvrait la porte à la perception selon laquelle faire de la poursuite de la richesse l'objet d'un enseignement supérieur violait nos traditions spiritualistes les plus profondes.

Esdras Minville, qui a intensément vécu cette contestation, à la fois comme esprit traditionnaliste porté à y être sensible, et comme étudiant H.E.C. de l'époque, se convainquant d'une mission à accomplir, nous en résume fort bien le sens dans une causerie de *Propos et confidences*, à la radio, je crois, alors que le temps passé depuis (la causerie est de 1957) lui permet de survoler ses souvenirs.

«Cette École, dont le besoin était si grand, écrit-il, ne reçut cependant pas un accueil unanime — d'autant moins que, contrairement à une tradition jugée immuable chez nous, l'État et non l'Église en prenait l'initiative: on redoutait tout d'une école d'État. Le projet souleva donc de nombreuses objections, dont il est intéressant aujourd'hui de rappeler les principales, car elles sont révélatrices des hésitations, de la pensée chez un peuple qui, n'ayant pas l'initiative complète de sa propre vie, manifeste de la crainte pour ses valeurs essentielles à tous les tournants d'une évolution dont le rythme lui est imposé de l'extérieur.

«Et d'abord, les objections d'ordre religieux et culturel qui sourdent naturellement les premières, chaque fois que se crée une situation dont on ne s'explique pas les causes.

«Nul, disait-on, ne peut servir deux maîtres à la fois. Il est périlleux pour un peuple catholique de rechercher la richesse: ses énergies doivent être ordonnées à des fins plus hautes. Comme si le chrétien qui se livre à la production et au commerce devait inévitablement opter pour Mammon. (...).

«L'esprit des affaires, ajoutait-on, n'est pas en accord avec la tradition intellectuelle, humaniste et désintéressée du Canada français, ni avec sa tradition sociale de peuple rural. Il doit persévérer dans sa vocation agricole et, quant au reste, s'adonner aux œuvres de l'esprit, laissant à d'autres les tâches de la production et des échanges. Ici encore, question d'approfondissement. Le sens du réel n'est pas nécessairement en désaccord avec les exigences d'une formation humaniste. (...).

«Enfin, disait-on encore, l'homme d'affaire ne se forme pas dans les écoles, et ce n'est pas de formation technique qu'il a besoin, mais d'une formation générale qui le mettra en état de dominer les tâches concrètes de la vie des affaires. Et l'on citait l'exemple de l'Angleterre qui, sans écoles supérieures de commerce, était à ce moment-là la première puissance industrielle, commerciale et maritime du monde. C'était oublier certaines différences importantes entre le milieu britannique et le nôtre.»

La thèse est donc bien là. Et elle s'exprime. L'opposition la pousse même jusqu'à la caricature. Mais le pas que Minville ne franchit pas, c'est d'affirmer son influence radicale sur notre infériorité qu'il voit tout ailleurs et qui rend l'École d'autant plus nécessaire. Il voit deux phases dans l'évolution économique que connaissent le Canada et le Québec à partir de 1870 à 1914.

«Durant la première phase, les Canadiens français ne font pas trop mauvaise figure: ils ne dominent pas, encore moins ne dirigent le mouvement économique, mais ils y prennent une part active, et dans l'ensemble pas trop mal proportionnée à leur nombre. L'entreprise individuelle ou familiale, ne nécessitant pas au départ de grands capitaux, est à la portée de leurs moyens. Par sa forme juridique, ses techniques de production et ses structures administratives, elle demeure proche de l'entreprise artisanale, et par suite, en accord avec les traditions de travail du milieu. Les Canadiens français possèdent leur part de la propriété immobilière; ils sont représentés dans le commerce de gros et de détail et fondent plusieurs entreprises qui subsistent encore comme pièces importantes de l'économie métropolitaine: électricité, tramways, navigation fluviale, caoutchouc, textiles, cuirs, verre, même chemins de fer.

«Il n'en est plus ainsi, quand déferle le mouvement de con-

centration financière, commencé aux États-Unis et bientôt étendu à l'ensemble du continent. La société anonyme et la grande entreprise sont hors de leur portée. Aussi la plupart des entreprises fondées dix, vingt ou trente ans plus tôt sont, ou bien emportées par la concurrence ou bien absorbées dans des mergers, aux mains de nouveaux maîtres. Et ainsi s'aggrave en quelques années une infériorité économique dont ils étaient pourtant loin encore d'avoir surmonté toutes les difficultés.

«C'est dans cette conjoncture qu'est lancée l'idée d'une École supérieure de commerce. L'économie est en effet œuvre d'hommes, et toute communauté qui veut diriger elle-même, et selon son esprit, cette grande fonction de la vie commune, doit former les hommes qui en assumeront la responsabilité.»

L'obstacle le plus grave pour les progrès de l'École, ainsi que le note également Minville, ce seront alors les négations fondamentales de la validité et de la valeur de la solution par un type d'enseignement supérieur. Elles proviennent au surplus d'une partie du milieu même des affaires. On y entretient la conviction, vite partagée par les autres milieux sociaux, déjà résistants, qu'il n'est pas nécessaire de faire tant de frais, de construire spécialement un si bel immeuble, de payer des professeurs pour des cours si savants, en vue de préparer aux affaires. Les affaires, ce n'est pas dans une école qu'on apprend à y réussir. L'apprentissage dans l'entreprise apparaît à ceux-là comme bien supérieur à tout cours de haute théorie.

Cette perception de la réalité économique me paraît également expliquer l'hostilité de beaucoup de milieux cléricaux à l'orientation des finissants des collèges vers l'École. On y considère comme du matérialisme dangereux, non pas le développement économique comme tel, mais l'élévation des affaires au rang «d'art libéral» que constituerait l'invitation faite à des bacheliers de couronner ainsi des études qui les ont préparés à occuper des sphères «plus élevées». On parle de gaspillage de talents dans des tâches qui, estime-t-on, n'exigent pas autant de développement intellectuel.

Pour comprendre, il faut bien nous replacer dans le temps et bien voir que partout dans le monde, que ce soit en Angleterre, en France, en Allemagne ou aux États-Unis, ce n'était pas

des universitaires qui avaient réalisé économiquement la Révolution industrielle. Toute la prospérité du XIX^e siècle, aussi et peut-être plus extraordinaire pour les contemporains que le sont aujourd'hui les développements toujours plus sensationnels qui continuent d'en découler, avait été l'œuvre d'hommes doués de beaucoup d'esprit d'initiative, d'énergie, d'audace, animés par le goût du risque pour acquérir richesse et pouvoir. Des *self-made men*, le plus souvent sans beaucoup de culture... surtout «classique».

Dans la bourgeoisie d'affaires européenne, où des traditions plus lointaines qu'aux États-Unis avaient développé le souci de la culture, en Angleterre par exemple, les enfants des pionniers étaient confiés, pour leur formation d'hommes cultivés, au *grammar school* (l'équivalent de notre cours classique). La formation d'affaires résultait, ensuite, non du passage dans une institution universitaire, mais de l'apprentissage direct poursuivi dans le cadre des traditions familiales. Leur succès en affaires ne paraissait pas beaucoup venir de leur culture, mais du *know how* transmis par le père, qui n'avait pas eu besoin de cette culture ni d'une formation universitaire supplémentaire pour réussir. C'est l'exemple qu'invoque Henri Bourassa dans son opposition à l'établissement de l'École.

Aussi, quand le premier directeur, Auguste de Bray, publia le premier annuaire de l'École, celui de 1910-1911, c'est cette idée de l'inutilité d'un enseignement supérieur des affaires qu'il sentit le besoin de combattre dans une notice sur l'enseignement de l'École, non pas celle qu'il y avait lieu de cesser de mépriser l'importance du développement économique. Son exposé fait état des changements qui se sont produits dans les processus de la vie économique avec la fin du XIX^e siècle, pour démontrer: d'une part, «pour les employés et ouvriers... (la nécessité d') un solide enseignement primaire complété par des cours techniques d'adultes, industriels et professionnels»; d'autre part, «pour les états majors (directeurs et ingénieurs), qu'il est indispensable d'avoir un enseignement supérieur des facultés universitaires» (p. 7).

Le temps lui prouvera que là était bien le clou sur lequel il fallait frapper. Il en témoignera quatre ans plus tard, dans un article de la *Revue Économique Canadienne* (qu'il a fondée), inti-

tulé «Pourquoi les Hautes Études?»²: «Les idées sont faussées, écrit-il, par une dénomination nouvelle, donnée à un enseignement qui n'avait pas trouvé place jusqu'en ces dernières années, dans l'enseignement canadiens. Beaucoup ne concevaient pas que les 'Sciences Commerciales' pouvaient constituer un enseignement universitaire, devant donner à ceux qui veulent se vouer aux carrières des affaires, indépendamment d'aptitudes professionnelles, une culture générale les mettant sur le même pied que ceux qui passent par les diverses facultés. Les raisons de cette fausse conception sont, d'abord les préjugés qui longtemps ont fait croire que pour être un bon homme d'affaires, il suffisait de posséder des connaissances très ordinaires, la routine faisant le reste; ensuite, un nom qui traduit en anglais, 'High School', correspond à l'enseignement moyen dans le système scolaire anglais.»

Montpetit témoigne dans le même sens, sur les réticences marquées envers l'École, à l'occasion d'un article de *L'Action française*, datant de 1918³: «On sent dans le public, non plus une résistance comme au début⁴, mais un reste de scepticisme. On fonde sur la seule pratique tout le succès des affaires.»

Après de Bray et Montpetit, Henry Laureys, et à sa suite Esdras Minville, les deux directeurs suivants, multiplieront les propos et écrits pour démontrer que les affaires d'aujourd'hui nécessitent une formation théorique et un haut niveau de culture. La publicité de l'École s'emploiera spécialement à exploiter ce thème pendant de longues années: la nécessité d'ajouter aux qualités d'autrefois — «l'esprit d'entreprise» et le «sens pratique des affaires» — la formation appropriée la plus élevée en termes à la fois de culture et de préparation technique.

II - La fondation des H.E.C.: un coup d'audace et de clairvoyance

Ce qui ressort de tout cela, c'est l'audace, la clairvoyance, au point d'avoir engendré une action peut-être un peu prématurée en pure logique, dont on fait preuve les initiateurs du

2. *Op. cit.*, volume III, p. 333 et ss.

3. Volume II, p. 496.

4. Il s'agit ici de la résistance confessionnelle, sans aucun doute.

projet de fondation de l'École et le premier ministre Gouin. C'était un peu comme un pont jeté sur un abîme, «une courageuse entreprise poursuivie dans le vide» écrira Édouard Montpetit dans le numéro spécial du 25^e anniversaire de *L'Actualité Économique*⁵. Une institution de type relativement jeune et qui n'avait pas encore fait ses preuves dans le monde. Un pays, le Québec vivant sous un régime qu'on peut dire doublement colonial — le Canada étant toujours alors colonie dans l'Empire britannique, et le Québec, province française conquise dans un pays anglais dominant l'économie —, donc un pays dont les citoyens fondateurs et majoritaires avaient peu de chances de se voir reconnus par les puissances en place. Une population de paysans qui essaierait, par le haut-savoir, de rattraper l'absence de traditions familiales d'affaires et de s'imposer envers et contre tous les obstacles.

Au moment où se fondait l'École, le gouvernement, pas plus que les hommes d'affaires de la Chambre de Commerce, vu les idées libérales du temps, ne tenaient compte des suggestions interventionnistes d'Errol Bouchette, pour une mise en valeur du Québec par les Canadiens-Français. Comme nous l'avons vu, l'acquisition de la compétence devait pourvoir à tout. Pour parer à l'émigration, le gouvernement va au contraire donner aux capitaux américains, ou leur concéder à titre quasi gratuit, les ressources du Québec afin que la mise en valeur s'en fasse le plus rapidement possible. Dans les grandes entreprises qui vont en résulter et englober une forte proportion de l'activité économique du pays, les fonctions de direction seront peu accessibles aux Canadiens-Français, même diplômés de l'École des Hautes Études Commerciales. Aussi, quand on argumentera, en vue d'attirer la jeunesse à l'École, que le temps est fini des *self-made men*, etc., ces propos n'auront qu'un faible écho. Les entreprises qui leur seraient normalement ouvertes, celles que contrôlent des Canadiens-Français, sont encore du type où prospèrent des *self-made men*, qui continueront encore longtemps à entretenir, sur la valeur des diplômés d'université, les idées hostiles que nous avons indiquées précédemment.

5. *Op. cit.*, juin 1950, p. 10.

En employant l'expression «un peu prématuré», au paragraphe précédent, je n'entends cependant pas en tirer, ni qu'on en tire, la conclusion que ce fut une erreur de créer l'École à ce moment-là. Mais seulement qu'il ne faudra pas se surprendre, dans les conditions où elle naît, de ne pas la voir produire rapidement ce qu'on en attendait. Il aurait fallu, pour cela, que sa fondation se trouvât associée à toute une série d'autres initiatives de politique économique qui n'étaient pas possibles, soit parce que les idées du temps ne les autorisaient pas, soit parce que le gouvernement du Québec n'avait pas les pouvoirs constitutionnels de les mettre tous en œuvre. Les hommes qui fondèrent l'École se trouvaient dans la lancée de la période apparemment la plus dynamique de l'évolution économique des Canadiens-Français. Ils comptaient sur l'École pour soutenir et accentuer le mouvement. Mais la période même où ils agissaient allait marquer un sommet de cette évolution. Ainsi que Bouchette en avait donné l'avertissement au tournant du siècle, les intérêts américains en étaient justement à prendre en main l'évolution du Québec et à déposséder, dans l'opération, les Canadiens-Français de plusieurs de leurs entreprises les plus prospères. Un tiers de siècle après la fondation de l'École, il fallut bien constater que l'infériorité économique des Canadiens-Français s'était aggravée en dépit des candidats-chefs-d'entreprises qu'elle avait formés.

Mais là n'est peut-être pas la vraie mesure à prendre dans les circonstances. L'initiative, «prématurée» par rapport à une certaine vue axée sur l'immédiateté des choses, résultait du dynamisme même des fondateurs, de leur conscience aiguë pour l'époque des exigences urgentes du moment, de leur souci de rattraper du temps perdu. Là était la source de leur volonté de passer tout de suite aux moyens les plus élevés. Je n'oserais pas m'avancer aussi profondément sur ce qu'était leur vision réelle des choses, comme en hypothèse à la suite des faits précédemment établis, s'il n'y avait à ce sujet un témoignage de Minville, qui a vécu beaucoup plus près que moi de cette époque, et connu tous les fondateurs d'une façon ou de l'autre. Dans une conférence sur la formation de l'homme d'affaires au Canada, qu'il donnait à des Français, il écrit ceci au sujet de la fondation de l'École et du sens de l'énorme effort qu'elle constituait: «Pour expliquer convenablement l'effort fourni par le Canada français

pour créer un enseignement supérieur de préparation aux affaires, il faudrait nous placer dans les perspectives de l'histoire. Contentons-nous de rappeler que dans la vie du Canada français est survenu, il y a bientôt deux siècles, un événement d'importance majeure dont les conséquences se font encore durement sentir: la conquête. La plus grave de ces conséquences fut la ruine de la population, et surtout son retranchement, non seulement de l'économie organisée de l'époque, mais de celle qui allait s'organiser subséquemment. Les Canadiens français ont perdu à ce moment-là l'initiative de leur vie économique, et malgré les progrès réalisés par ailleurs, sur le plan social et sur le plan politique par exemple, ils n'ont pas réussi à la reconquérir entièrement. Même dans la province de Québec où ils forment la majorité de la population, l'organisation économique demeure en bonne partie aux mains de la minorité anglo-canadienne. C'est dans l'espoir de redresser cette situation désavantageuse que la Chambre de Commerce de Montréal a pris l'initiative, longtemps avant qu'il n'en fût question au Canada anglais, de provoquer l'organisation d'un enseignement supérieur de préparation aux affaires. On voulait ainsi former des équipes d'hommes d'affaires assez forts pour participer aux progrès généraux du pays et pour réaliser en même temps l'émancipation économique du groupe canadien-français.»

Et puis encore, dans un numéro du bulletin de l'École appelé *Nouvelles*, de mars 1927: «C'est le mérite de la Chambre de Commerce d'avoir, la première, compris la nécessité d'assurer à notre jeunesse — celle qui se dirige vers les carrières économiques — une formation intellectuelle suffisante pour lui permettre de résoudre les difficultés de toute nature que suscitent les affaires modernes; c'est son mérite surtout, avec le concours d'un homme aussi éclairé que Sir Lomer Gouin, de n'avoir rien négligé pour réaliser son idée. Tout d'ailleurs justifiait cette initiative. (...). Le Canada traversait une période d'intense prospérité et se hissait très rapidement au rang des principaux pays producteurs du monde. Le besoin se faisait vivement sentir d'une élite commerciale capable d'imprimer à nos progrès une orientation sûre, d'en maintenir et d'en accélérer la marche, capable en même temps de faire face aux problèmes de tous ordres que posait ce rapide développement économique. (...). En ce domaine comme en bien d'autres, il appartenait à la province

de Québec d'ouvrir la voie aux autres provinces canadiennes. (...).» C'était le temps du grand optimisme, celui où Sir Wilfrid Laurier proclamait que le XX^e siècle serait celui du Canada. Et les dirigeants de la Chambre de Commerce, avec quelques autres comme Honoré Gervais, voyaient autant la portée de ce message que l'état d'impréparation des Canadiens-Français. Néanmoins, conclut en quelque sorte Minville, à l'occasion de la remise d'un doctorat *honoris causa* qui lui est attribué par l'Université de Sherbrooke: «Il fallait quand même à l'époque beaucoup de courage et de vision pour créer une École dont la population et les chefs sociaux eux-mêmes ne discernaient pas nettement les objectifs, n'éprouvaient même pas le besoin.»

Beaucoup de vision, c'est voir plus loin que l'immédiat, peut-être sans s'en rendre vraiment compte. C'est souvent alors s'être embarqué dans des projets dont les résultats, par rapport aux objectifs précis qu'on s'était proposés décevront d'abord, parce qu'il était peut-être impossible de les réaliser dans le temps prévu: on ne va pas facilement plus vite que le temps nécessaire de l'histoire quand tout un pan nous en a été subtilisé. La valeur réelle d'une œuvre et son caractère opportun à l'époque même de sa fondation se mesurent mieux alors en termes prophétiques et par un essai de réponse à la question: quelle différence cela aurait-il produit dans le milieu canadien-français si l'École des Hautes Études Commerciales n'avait pas été fondée et si on avait suivi plutôt une certaine démarche plus logique, dans les circonstances dont nous percevons les voies dans les chapitres ultérieurs? Il est à craindre que nous y aurions beaucoup perdu, quand on considère ce que l'École a tout de même produit.

Ce qu'elle a donné de plus clair, dans une première phase plutôt longue, peut s'évaluer sur deux plans. Sur celui de l'immédiat, il y a d'abord eu cette percée dans la profession d'expert-comptable dont sortiront ensuite un bon nombre d'hommes du type chef d'entreprise. Puis, dans l'autre direction, un petit nombre — à cause du faible nombre même de ses diplômés — de bons techniciens, dont quelques-uns ont aussi accédé à des fonctions importantes d'entreprises. De toute façon, il fallait bien compter sur le passage des années après la sortie des premières promotions, au surplus très peu nombreuses, encore une fois, avant qu'une ascension normale des diplômés se manifeste dans

les postes de direction. De plus, au moment où peut-être certains effets auraient pu s'amplifier à partir de diplômés qui commençaient à former un certain contingent de candidats à de hauts postes, vingt ans après la fondation, survinrent les dix années (en somme), de la grande crise économique qui provoque la débâcle dans toute l'économie nord-américaine.

À plus long terme, cependant, son rôle s'affirme par la multiplication de techniciens compétents pour occuper diverses fonctions auxiliaires de spécialistes et de cadres moyens dans l'entreprise. Et en regardant plus loin encore, le rôle qu'on envisageait plus spécifiquement de lui voir jouer s'exprimera par la phase, préparatoire aux grandes réalisations, de l'apparition d'une pléiade d'hommes porteurs, dans divers milieux — enseignement, fonction publique, associations de types variés, etc. — d'idées nouvelles, génératrices de prises de conscience, d'initiatives, d'évolutions dépassant de beaucoup la simple fonction de préparation des jeunes à la carrière des affaires.

À se rappeler toujours, en tout cela, que, pendant dix ans au moins, soit de 1910 à 1920, et aussi bien dire pendant 30 ans, l'École des Hautes Études Commerciales sera la *seule* institution canadienne-française à œuvrer à un niveau proprement universitaire dans le domaine des sciences économiques et commerciales, ou même des sciences humaines tout court. Il serait certes injuste de ne pas accorder sa part d'influence, à partir de 1920, à l'École des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Diffuseur certain des idées nouvelles dans un champ parallèle et plus vaste en raison de l'emprise plus largement humaniste et de l'action plus vulgarisatrice de l'institution, il reste que ce n'était qu'une École du soir, sans grandes exigences académiques et sans ses propres professeurs de carrière. Encore une fois, car c'est chose sur laquelle il faut insister, l'École des Hautes Études est, tout ce temps-là, jusqu'à la fondation de l'École des Sciences sociales du Père Georges-Henri Lévesque à Québec (1943), et jusqu'à la transformation de l'École des Sciences sociales de Montréal en faculté régulière de jour — par Minville, d'ailleurs, alors directeur des H.E.C. —, l'École des H.E.C., dis-je, est la seule institution du genre, installée, ayant un corps professoral en place, des activités académiques constantes du lundi matin à 8h30 jusqu'au samedi midi

pour les étudiants, à raison de six heures de cours par jour pour tous; avec ce que cela comportait de travaux additionnels le soir et en fin de semaine pour les premières générations de professeurs. Cela seul, avant même ce que nous verrons en découler, suggère que la nouvelle École allait avoir, sur l'évolution de la mentalité générale du milieu, une portée unique et considérable, que confirmeront en l'accentuant la suite et l'importance de ses initiatives.

Le dernier livre de J.-L. Gagnon¹

par MICHEL BRUNET²

L'auteur ne se pardonne pas d'avoir flirté avec le fascisme et le séparatisme au temps des revues *Vivre* et *La Nation*. *Mea culpa, Mea maxima culpa*, s'exclame-t-il! (p. 128). Cette auto-flagellation et son remords l'ont rendu viscéralement allergique au nationalisme québécois et incapable de comprendre les légitimes revendications du Québec, qui est le territoire national d'un peuple établi dans la vallée du Saint-Laurent depuis la première moitié du XVII^e siècle. Mais le plus étrange et le plus paradoxal, c'est qu'il a épousé le nationalisme *Canadian*.

Quel comportement contradictoire dans lequel il n'est pas le seul Québécois à s'être enlisé! Comme tous les colonisés et les aliénés, il a choisi les vainqueurs, les maîtres, les plus forts. C'est un masochisme des élites collaboratrices chez tous les peuples dominés. Conduite très souvent rentable. La carrière de l'auteur dans la fonction publique *Canadian* le démontre.

Le livre se lit bien. Il nous familiarise, sur un ton relaxé, avec l'histoire du journalisme québécois, de ses journaux et de ses plus grands journalistes. L'admiration exprimée envers Olivar Asselin, le prince de la profession, Jean-Charles Harvey, victime de l'étroitesse du milieu, Edmond Chassé, dont les attaques acérées contre Duplessis et ses courtisans soulevaient l'hilarité des lecteurs et des radiophiles, est pleinement méritée. Son estime pour le Claude-Henri Grignon des *Pamphlets de Valdombre* me réjouit. Je dois beaucoup — c'est le cas de plusieurs de mes contemporains — à cet auteur-décapeur qui m'a fait découvrir Léon Bloy (écrivain que le Père Émile Legault nous lisait en Belles-Lettres, au Collège de Saint-Laurent, mais

1. Gagnon, Jean-Louis: *Les apostasies: les coqs de village*, tome I. Éd. La Presse, 1985, 295 p.

2. Historien et professeur émérite de la Faculté des Arts de l'Univ. de Montréal. Membre de l'Académie can.-fr. et de l'Académie des sciences d'Outre-Mer, de France.

sans nous dire son nom), Barbey d'Aurevilly et Villiers de l'Isle-Adam, maîtres puissants qui alimentèrent ma soif intellectuelle et littéraire. Et il ne faut pas oublier Victor Hugo et Honoré de Balzac! Et combien d'autres géants de la littérature française!

Son anti-duplessisme presque hystérique l'empêche d'évaluer objectivement la contribution du chef de l'U.N. à la construction de l'État québécois. Duplessis l'a nationalisé. En particulier, sa loi d'impôt sur les revenus des particuliers marque une étape majeure et essentielle dans l'évolution historique du Québec et des Québécois chez lesquels les gouvernements antérieurs avaient cultivé leur mentalité paysanne anti-taxé. Comme je l'ai déjà fait remarquer à Jean Lesage, qui a eu l'honnêteté de reconnaître que j'avais raison, le Régime des rentes du Québec (1965) et la Caisse de dépôt et placement (1965) auraient-ils vu le jour si Duplessis n'avait pas eu la sagesse de faire inclure une clause spéciale dans l'amendement 94A (1951) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au sujet du droit prioritaire des provinces dans l'établissement d'un régime universel de pensions et s'il n'avait pas adopté une loi d'impôt sur les revenus des particuliers?

En éducation, l'auteur oublie que Duplessis fut le premier à donner des subventions substantielles, comparées à celles des gouvernements précédents — même si elles étaient insuffisantes, compte tenu des besoins — et statutaires aux universités et collèges. Pensons aux nombreux hôpitaux, écoles et collèges construits sous son administration, à l'amélioration du réseau routier, à l'électrification rurale, au prêt agricole, etc.

L'auteur ou ses recherchistes n'ont pas vérifié sérieusement certains faits historiques que le livre mentionne. Ce n'est pas Adolphe Chapleau qui a destitué Honoré Mercier (p. 94), mais Auguste-Réal Angers. Les émeutes à Québec n'ont pas eu lieu en 1917, mais en 1918 (p. 164 et 281). Quand l'auteur soutient que Lionel Groulx a appuyé l'Union nationale et Maurice Duplessis, il prend ses préjugés pour des faits. Je me rappelle très bien les commentaires de Lionel Groulx après la victoire de l'Union nationale — j'avais sollicité une entrevue à la fin de l'été 1936 —: il m'avait alors exprimé sa profonde méfiance à l'égard de Duplessis, qu'il jugeait «politicien arriviste et mesquin».

Prétendre que la radio québécoise ne renseignait pas les citoyens sur la politique nationale et internationale, c'est ignorer les émissions nombreuses de C.K.A.C. et de C.B.F. sur les grands problèmes de l'heure — et ils étaient nombreux! C.K.A.C. eut une émission quotidienne sur les guerres d'Espagne et d'Éthiopie, qu'animait Claude Lapointe qui deviendra, dès sa fondation, directeur de l'information à Télémétropole. Pendant la guerre d'Éthiopie, *La Presse* publiait, chaque jour, une carte géographique permettant aux lecteurs et auditeurs de suivre les opérations militaires. À C.B.F., Victor Barbeau, auquel succéda René Guénette, présentait chaque semaine une revue de la politique internationale. L'auteur a la mémoire plutôt courte.

Il faut dire que son récit est décousu. Il aurait dû s'imposer un plan. J'ai bien aimé les pages consacrées à la guerre civile d'Espagne. C'est l'événement qui lui aurait ouvert les yeux sur les conséquences néfastes du fascisme. Il est indéniable que ce conflit a eu une grande résonance au Québec. Étudiant alors au Collège de Saint-Laurent, j'avais sévèrement critiqué les commentaires du nonce apostolique en Espagne et dénoncé la conduite de Franco, général rebelle. Je suis reconnaissant envers les Pères de Sainte-Croix de m'avoir reconnu la liberté d'exprimer, lors d'une assemblée de tous les élèves, mes convictions démocratiques. Ceux qui parlent de la «Grande Noirceur» à l'époque de Duplessis, ignorent que c'est celle où nous commençons à voir clair. Nous sortions de la dictature de l'axe libéral Ottawa-Québec qui a duré de 1917 à 1936. La même dictature renaîtra durant la Deuxième Grande Guerre. Heureusement, Duplessis et les Québécois y mettront fin en 1944. La Révolution tranquille, déjà engagée sous Duplessis, pourra finalement s'épanouir sous Jean Lesage. La plupart des Québécois ne connaissent pas ces faits récents de notre itinéraire historique. Et ce n'est pas Jean-Louis Gagnon qui les éclairera à ce sujet!

«La vie passe derrière les apparences»

(*La nuit*, p. 121)

Hommage à Jacques Ferron

Du folklore à l'humanisme

par FRANÇOIS MORNEAU, politicologue.

L'humaniste, l'écrivain, le médecin, l'homme, tous ces personnages incarnés par Jacques Ferron seront dorénavant partie intégrante de notre passé culturel. En effet, le fondateur du célèbre parti Rhinocéros s'est éteint à l'âge de 64 ans à sa résidence de Longueuil à la suite d'un arrêt cardiaque.

Sa disparition prive le Québec d'un de ses plus grands écrivains. Auteur de nombreux volumes, il fut le récipiendaire du Prix David en 1977. Médecin de formation, il comptait plus de quarante ans de carrière derrière lui.

Essayiste, dramaturge, conteur et romancier, il comptait plus de vingt-cinq titres édités principalement au Jour. Ses écrits tantôt humoristes, tantôt moralistes faisaient de cet homme un écrivain franc-tireur et maquisard.

Ayant toujours vécu en milieu populaire, on le surnommait couramment le docteur des pauvres. Médecin, il pratiquait presque gratuitement dans un milieu ouvrier peu fortuné. Pour cet homme, écrire correspondait à exhiber son côté humoristique et fantaisiste.

Par bravade, il se déclarait athée afin d'incommoder les jésuites. Par intellectualisme, il se définissait comme mécréant. «(...) j'ai d'autant plus cherché à me faire accepter par mon milieu que je me sentais différent (...) j'ai préféré rester marginal mais libre (...) je ne me suis pas édifié sur ma dissidence¹.»

1. MARCEL, Jean, *Jacques Ferron malgré lui*, Éditions du Jour, 1970, p. 30-31.

Sa différence, il la cultivait dans l'écriture. Pour lui, écrire constituait une façon de réfléchir et de méditer. Pour Jacques Ferron, le mot est un outil et c'est le rôle de l'écrivain que de rendre compte des changements produits au sein d'une société.

Après cette courte présentation de l'homme qu'était le docteur Ferron, tentons maintenant d'analyser le personnage politique de cet écrivain engagé. Grâce à ses nombreux écrits, il nous est possible de dégager certains traits dominants des idées sociales et politiques du bonhomme. «Élevé dans la révérence d'Alain et croyant dans ce refus du pouvoir préconisé par le philosophe, il estime qu'on ne peut rester un intellectuel qu'en autant qu'on refuse d'exercer ce pouvoir; il ne veut pas être politicien mais politique².»

Homme aux valeurs de gauche, rebelle au pouvoir établi (Église, État), il nous a donné ses plus grandes idées politiques derrière le masque du parti Rhinocéros. Derrière les apparences de l'absurde, on entrevoit une action et un sens à cette comédie.

Tâchons d'examiner de plus près les sous-entendus de la pensée ferronienne en matière de politique. Il va sans dire que cet article constitue uniquement une tentative d'exploration de la pensée du docteur Ferron. Un premier jet est lancé et tout reste à dire.

Et la politique

À ne rien faire, on peut en arriver à croire qu'il n'y a rien à faire.

(Inconnu.)

Derrière l'homme se cache souvent un grand penseur, et c'est justement dans la pensée de Jacques Ferron que l'on retrouve les meilleurs arguments de définition pour expliciter le fameux parti Rhinocéros. L'important à retenir n'est pas le programme du parti mais le sous-entendu derrière l'idée. «Écrire est une façon de réfléchir, de se replier sur soi, de méditer en même temps que de s'exhiber. Créature d'un milieu, on recrée pour ce milieu³.»

2. DE ROUSSAN, Jacques, *Jacques Ferron*, Les Presses de l'Université du Québec, Collection Studio, Montréal, 1971, p. 36-37.

3. MARCEL, Jean, *Jacques Ferron malgré lui*, Éditions du Jour, 1970, p. 23.

Nous savons d'ores et déjà que Jacques Ferron était un grand conteur et romancier, que certains de ses écrits furent adaptés en pièces de théâtre. Le propre du théâtre consiste à faire vivre et bouger des acteurs sur la base d'un scénario. Alors, par pure hypothèse, nous pouvons présumer que le parti Rhinocéros, telle une pièce, fut joué de façon magistrale par des acteurs en tournée. À partir de la théorie voulant que le parti soit un conte joué, nous pouvons comprendre et cerner beaucoup plus facilement la pensée de Ferron sur le parti. «Le conte a deux faces. De prime face, il se montre tel qu'on l'écoute. Ce prime face-là est un masque. Il y a ensuite le visage du conteur qui, dans l'ombre, met un regard dans les trous du masque et surveille l'évolution du récit pour que passe et soit juste le difficile dessein de celui-ci, qui est de tromper mais de ne pas mentir. Cela suppose deux niveaux différents de compréhension qui dans le conte traditionnel sont fort bien marqués, d'une part le niveau enfantin, de l'autre celui de l'initié⁴.»

Suite à cette citation, nous pouvons présumer que le parti jouait à deux niveaux. Du côté enfantin en faisant rire le monde et du côté initié en faisant prendre conscience des lacunes du système. La règle du parti en était fort simple: l'initié attaque et dénonce les lacunes du système, tandis que le côté enfantin (l'innocence) l'empêche de se défendre. Nous pouvons concevoir cela comme étant une forme de contestation par l'absurde. Il est significatif de noter, d'ailleurs, que les adeptes du ferronisme se recrutent justement parmi ceux qui se moquent des lettres officielles.

À l'égard des autres formations politiques fédérales, le message de Ferron est plutôt clair: on ne se nourrit pas longtemps de soi-même, c'est de l'autoplastie. «Un jour viendra où l'on sera sans indulgence pour tout ce qui occupe aujourd'hui le devant de la scène. (...) L'unique message contenu dans les œuvres médiocres est celui de leur propre vanité⁵.»

Pour l'écrivain, les œuvres qui sont des témoignages ne font que témoigner. Seules les œuvres ne renvoyant à rien d'autre qu'à elles-mêmes ont pouvoir d'inventer des prises nouvelles sur

4. *Ibid.*, p. 23-24.

5. *Op. cit.*, p. 40.

les mystères de l'homme. Ainsi, il serait primordial d'en revenir aux valeurs essentielles de l'homme. «Le conte seul permet de rêver tout haut (...) qui nous rappelle à notre grand étonnement que la vie n'a pas toujours raison et qu'elle a même parfois tort de n'être pas tout autrement. Le rêve réduit sensiblement les dimensions du réel comme pour nous le révéler dans ce qu'il y a d'essentiel⁶.»

Ainsi le parti espère, de par son action burlesque, ramener les dirigeants à une réalité concrète et observable. Contrairement aux autres formations politiques, le parti Rhinocéros ne crée pas de héros ni de leaders, mais se contente de propager l'art de dire et de dénoncer les faiblesses du système. Le parti consiste donc à faire rire, à ridiculiser et à dire la vérité à la fois. Il n'a pas l'ambition de changer le monde, mais de libérer les rêveries latentes de l'humanité. C'est par l'imagination que l'on obtient des changements et c'est dans cette voie que le parti espère susciter des réflexions.

Toute la poétique du parti ferronien, à travers son message burlesque, est dans une certaine allure donnée au mouvement du monde. Mobilité et fixité sont deux états dans lesquels oscillent les êtres et les choses. Tout ce qui dans la vie de tous les jours vit de sa propre agilité, le parti le fige et l'arrête, de même que ce qui est fixe, le parti l'agite et le met en mouvement. On arrête la raison pour céder la place à l'imagination. On freine la folie pour susciter la raison. La priorité est donc de chasser les illusions et de redonner aux dirigeants la vue de ce qui est réellement. Le parti est donc une mascarade qui veut triompher du désordre constitué du réel. «La victoire de cette mascarade serait que le quotidien sublimé devienne peu à peu le quotidien; que l'imaginaire devienne la réalité, que la vérité de l'imaginaire remplace le mensonge du visible, ou plutôt, le récupère pour en faire une vérité neuve⁷.»

Le message de Ferron est suffisamment clair: pour comprendre et pour changer, il faut inventer. Or, c'est là le but du

6. *Op. cit.*, p. 65.

7. *Op. cit.*, p. 98-99.

parti: truquer le réel pour l'expurger de son ennui. Cette formation politique burlesque adopte un style attique, en ce sens qu'ils ont un humour qui se raille des travers humains en feignant de les approuver.

La parabole des masques est une des constantes de l'œuvre de Ferron. Le masque est visage d'apparat, mais il est aussi conscience. Il peut représenter souvent le déguisement d'une tendresse. Le parti étant de nature frivole, il est assez difficile de l'isoler et de le mettre sous éprouvette afin de l'identifier. C'est le propre de l'humour d'échapper à toute catégorisation.

«Malgré la vague de vandalisme qui s'attaque à la communauté francophone et qui est en hausse continue depuis des semaines... les policiers n'ont effectué aucune arrestation.»

Le Devoir, 10 février 1983.

Au pays de Riel (2^e partie).

par JEAN-D. ROBILLARD

Nous sommes les témoins de l'assimilation lente mais certaine de nos compatriotes manitobains. Vous en doutez encore? Voici d'autres faits:

1979, 5 mai: Alex K. Paterson, co-président du Comité d'Action Positive, admet que la loi de 1890 sur les langues officielles au Manitoba, laissait une profonde cicatrice sur le pays tout entier en matière de droits linguistiques. Cette loi qui resta pendant 89 ans l'un des points noirs de l'histoire canadienne et qui fait de l'anglais la seule langue officielle est un obstacle — parmi bien d'autres — que les francophones hors Québec ont dû affronter depuis 1867.

Le même jour, dans *Le Devoir*, Lise Bissonnette répond à Robert et Sylvie Litvak au sujet du sort des Franco-Manitobains; elle nous souligne que lors du recensement de 1971, le taux d'assimilation était de 34%; il reste au Manitoba une dizaine d'écoles françaises, aucun établissement d'enseignement supérieur; les Francophones communiquent à l'aide d'un unique et pauvre hebdomadaire de langue française.

24 mai: Frédéric Gunberg, m.d., écrit dans «Lettres au *Devoir*» qu'il a passé douze ans dans l'Ouest du Canada et cela lui a permis d'observer tristement le marasme culturel et linguistique des communautés francophones dans cette partie du pays.

Il partage le scepticisme de Lise Bissonnette sur les effets du jugement de la Cour d'appel du Manitoba rétablissant, pour les Francophones de cette province, leurs droits linguistiques, après 89 ans.

Il ne voit hélas! aucun épanouissement dans sa langue pour le Francophone vivant au Manitoba, dans la Saskatchewan ou en Alberta.

La place privilégiée qu'aurait dû avoir le français à côté de l'anglais dans les provinces de l'Ouest, non seulement n'est pas reconnue, mais se trouve en état d'infériorité vis-à-vis d'autres langues et cultures constituant la mosaïque canadienne.

«Je suis convaincu que si les communautés francophones dans l'Ouest du pays avaient pu jouir des mêmes droits que la Loi 101 octroie, dans le sens le plus restrictif, aux communautés anglophones du Québec, non seulement la survivance mais la vigueur du fait français dans cette partie du Canada auraient pu être maintenues et assurées.»

28 décembre: Jacques Monet, s.j., professeur d'histoire à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, tente d'atténuer, dans *Le Devoir*, l'impact du taux d'assimilation des Franco-Manitobains. Pourtant, il avoue: «... il est malheureusement vrai que le sort de la minorité franco-manitobaine ne fut pas amélioré.» ... «Je n'écris évidemment pas pour justifier la situation tout à fait injuste que l'on a faite à la minorité franco-manitobaine depuis 1890. Je la déplore.» Rien que ça... D'ailleurs, Gérard Godin contredit le 3 janvier 1980, dans le même journal, ses explications concernant le supposé retard à contester ces lois iniques.

Puis Charles Castonguay, lui, précise à son tour, toujours dans *Le Devoir* du 23 janvier 1980 et dans celui du 1^{er} avril 1980, chiffres à l'appui, l'anglicisation que les Franco-Manitobains ont subie non seulement avant la loi anti-française de 1890, comme Jacques Monet désirait le démontrer, mais aussi dans les années qui ont suivi. Charles Castonguay ajoute:

- 1- Jacques Henripin, démographe peu séparatiste s'il en est, a été le premier à estimer qu'au recensement de 1971, environ 125 000 Canadiens d'origine française s'étaient déclarés d'origine britannique.
- 2- Ce n'est que depuis 1930 environ qu'une fraction importante de Français sont assimilés à l'Anglais.
- 3- Les mesures anti-françaises prises au Manitoba ont été si efficaces qu'on connaît mieux la composition ethnique de la francophonie manitobaine de 1870 que le nombre véritable d'anglophones d'origine française dans le Manitoba d'aujourd'hui!

1980, 21 mai: Trois entrevues... dans *Le Devoir*:

- 1- Le Père Gérard Labossière, sociologue, maintenant âgé de 62 ans, originaire du Manitoba et professeur pendant de nombreuses années dans cette province, est curé à Sainte-Rose-du-Lac, au Manitoba.
 - a) La langue française a bien perdu de sa vigueur dans les régions rurales du Manitoba.
 - b) Le français a subi un dur coup quand il a été formellement banni comme langue d'enseignement dans les écoles du Manitoba de 1916 aux années 60.
 - c) Le français ne pouvait se parler qu'à voix basse, quand les autorités anglaises sont arrivées ici.
 - d) Les facteurs qui faisaient autrefois la force du français au Manitoba se sont gravement détériorés; ainsi, voici quelques causes qui tentent d'expliquer l'affaiblissement du français:
 - 1- l'augmentation de la mobilité sociale;
 - 2- les contacts plus grands entre Francophones et Anglophones;
 - 3- les mariages interculturels et «interraciaux» finissent par imposer l'anglais à cause de la présence d'un individu unilingue anglophone dans une famille.
 - e) Il a vu de ses yeux les résultats de l'assimilation: beaucoup de paroissiens ont perdu leur langue maternelle.
 - f) L'anglais est la langue d'enseignement pour presque toutes les classes à l'école primaire et à l'école secondaire de Sainte-Rose-du-Lac située à 200 km au nord-ouest de Winnipeg. Le résultat, c'est que dans certaines familles où les parents ont de la difficulté à parler l'anglais, les enfants ont de la difficulté à parler le français.
 - g) Un nombre impressionnant de jeunes appartenant aux familles francophones de la région ne comprennent même pas le français.
- 2- Pierrette LaRoche, diplômée du Collège St-Boniface, est interviewée sur la ferme, près de Saint-Malo, à 50 km au sud de Winnipeg:
 - a) «Pour être réaliste, la langue française au Manitoba est dans un piteux état.»
 - b) «Une des préoccupations primordiales chez les Manito-

bains d'une certaine génération, c'est de ne pas pouvoir s'exprimer convenablement en anglais.» Cette crainte de ne pas savoir l'anglais n'est pas de nature à faire avancer la cause francophone.

- c) Ce qui arrive dans nos écoles soi-disant bilingues, c'est qu'on n'apprend ni l'anglais ni le français correctement.
 - d) Les Franco-Manitobains préfèrent ne pas attirer l'attention sur eux, quand ils sont entourés d'Anglophones.
 - e) «La première fois que j'ai rencontré des Québécois, il y a six ans, j'ai été vraiment fascinée. En général, ils ont une agressivité qu'on ne trouve pas chez nous.»
- 3- Alfred Fortier, 40 ans, demeurant à Saint-Léon, est bibliothécaire au Collège Somerset.
- a) Nos prédécesseurs ne parlaient que le français. Ils craignaient toujours que leurs enfants ne soient pas capables d'apprendre l'anglais.
 - b) Aujourd'hui, la situation est inversée: les enfants sont fortement influencés par la télévision en anglais, avant même de commencer à aller à l'école.
 - c) Les Franco-Manitobains évitent de parler français, quand il y a parmi eux une personne unilingue anglophone qui pourrait se trouver mise à l'écart.
 - d) Si les Franco-Manitobains veulent évoquer les effets de l'assimilation, ils n'ont qu'à regarder l'homme qui occupe le poste le plus élevé de la province, le lieutenant-gouverneur, M. F.L. Jobin. Le lieutenant-gouverneur appartient à l'une des plus anciennes familles françaises de Saint-Boniface. Et M. Jobin ne parle que l'anglais!

12 août: À l'occasion de la Quinquennale de la Francophonie qui se tient à Winnipeg, ville devenue pour la circonstance la capitale de la francophonie canadienne, François Côté écrit dans *Le Devoir* que:

- 1- les nombreux Métis francophones, fiers de se proclamer les héritiers de Louis Riel, doivent admettre ne plus savoir parler français.
- 2- M. René Préfontaine, sous-ministre des Affaires culturelles et du Patrimoine du Manitoba, estime que l'écart entre les Manitobains d'origine française et les Manitobains de langue maternelle française ne va qu'en s'accroissant.

- 3- Le lendemain, Marie Laurier écrit dans le même journal que les 800 délégués ont découvert avec stupéfaction et avec grande déception qu'ils n'ont pu capter la station radiophonique française de la radio d'État au Holiday Inn de Winnipeg, alors qu'ils s'apprêtaient à écouter une émission spéciale consacrée aux minorités francophones. La radio ne parlait pas français!
- 4- La raison, c'est que les quatre stations disponibles au poste de contrôle de l'appareil de l'Hôtel Holiday Inn sont uniquement de langue anglaise. La direction de cet hôtel savait depuis au moins six mois qu'elle allait accueillir de nombreux citoyens francophones; mais elle a tout simplement ignoré ou négligé de fournir ce service pourtant essentiel à sa clientèle.
- 5- «Voilà bien ce qu'est la vie du minoritaire au Canada anglais. Il faut lutter, lutter sans cesse pour revendiquer nos droits les plus fondamentaux.» Le juge Alfred Monnin.

1981, juillet: L'Information Nationale souligne qu'il est pratiquement impossible de recevoir des informations en français à la Commission canadienne du blé du Manitoba. Une lettre circulaire que publie mensuellement la Commission est exclusivement en anglais. Les permis pour livrer du grain sont également unilingues anglais.

1982, 10 avril: Georges Beaudry, âgé de 30 ans, électronicien à l'emploi de la station radiophonique francophone CBWFT de Radio-Canada, est né au Manitoba. Il se souvient de l'époque pas si lointaine où l'enseignement en français était interdit au Manitoba: seule la langue anglaise était autorisée.

Il raconte dans *La Presse* comment il devait cacher ses livres français et revenir à l'anglais chaque fois que l'inspecteur faisait une visite. «Ici, nous sommes noyés dans une mer de cultures. La lutte pour la survivance du français n'est pas terminée.»

Sa sœur Lucienne déclare à son tour que ses parents appartiennent à une génération «qui a souffert parce qu'ils étaient francophones; ils sont plus enclins à faire des compromis s'il y a un Anglophone dans la pièce.» Elle ajoute: «Combien il est facile pour la génération bilingue de confondre les deux langues, passant de l'une à l'autre dans la même phrase.»

16 avril: Le Groupe d'action pour la promotion de l'Indépendance du Québec publie dans *Le Devoir* un court texte où l'on peut lire: «Ils ont la chance d'être Canadiens, n'est-ce pas? Même dans leur foyer, au Manitoba, 54% des Canadiens-français ne parlent plus le français!»

7 juillet: Les statistiques de 1981 commencent à révéler ses résultats; ainsi, les groupes francophones du Manitoba ont diminué de 4%, passant de 54 000 à 52 000. Les Franco-Manitobains ne représentent désormais que 5,1% de la population, comparativement à 5,35% en 1976.

1983, 5 octobre: Charles Castonguay, démographe et professeur à l'Université d'Ottawa, prédit l'effritement inévitable de la Société franco-manitobaine:

- 1- L'avenir s'en va en rétrécissant, c'est inexorable.
- 2- Le processus d'assimilation est trop profondément engagé pour qu'on puisse se bercer d'illusions.
- 3- En 1970, 40% des jeunes Franco-Manitobains se mariaient à des gens hors de la communauté francophone; en 1981, cette proportion atteint 50%, et dans 94% des cas, ces mariages produisent des foyers où la langue d'usage est l'anglais.
- 4- C'est au Manitoba que le phénomène d'assimilation progresse plus rapidement que partout ailleurs dans l'Ouest du Canada. Le taux a atteint 40% au cours de la dernière décennie.

22 octobre: Le recensement de 1981 commence à dévoiler certains résultats; ainsi dans *Le Devoir*, on note:

- 1- De 39 600 en 1971, le nombre de Franco-Manitobains qui utilisent surtout le français à la maison a diminué de 21,6% en dix ans pour passer à 31 040 en 1981.
- 2- En 1981, on comptait 74 550 citoyens et citoyennes du Manitoba d'origine française. Or seulement 31 040 d'entre eux, ou 42%, utilisaient encore le français comme langue habituelle chez eux; en d'autres mots, 58% d'entre eux ont été grandement, sinon entièrement, assimilés.
- 3- La Fédération des jeunes Canadiens-français émet l'avertissement suivant: «Il est très possible que la présente génération de jeunes Canadiens-français hors du Québec soit la dernière.»

25 octobre: *Le Devoir* continue à nous présenter «L'inquiétant bilan de l'assimilation»:

- 1- Toutes les études du recensement général de 1971 confirment que le français est en perte de vitesse au Manitoba.
- 2- Un imposant sondage de la firme CROP révèle que dans tous les secteurs de la vie quotidienne des Franco-Manitobains, le français est battu en brèche. Les données sont restées enfouies dans l'un des cinq volumineux tomes de l'étude.
- 3- Le taux d'anglicisation des gens de 25 à 44 ans dans cette province atteint 55% en 1981, une hausse de 10% en 10 ans.
- 4- L'anglais est la langue choisie par les parents pour parler avec leurs enfants dans 35% des foyers franco-manitobains, comparativement à 26% en 1973.
- 5- 40% des répondants avouent préférer que leur enfant épouse un francophone comparativement à 70% il y a 10 ans.
- 6- 51% des parents francophones s'estiment indifférents devant le choix de leur enfant, comparativement à 13% il y a dix ans.
- 7- Les milieux de travail majoritairement ou totalement anglophones sont le quotidien de 63% des répondants, contre 47% il y a dix ans.
- 8- Seulement 7% affirment écouter la télévision en français (16% il y a dix ans), tandis que 77% avouent l'écouter en anglais seulement contre 58% en 1973.
- 9- Le choix du français pour la radio, le cinéma et le théâtre est passé de 57% à 40%.
- 10- Enfin, la proportion de ceux qui parlent surtout ou toujours anglais dans leur quartier est passée de 15% à 63% en dix ans.

1984, 3 février: Suite au recensement de juin 1981, *Le Devoir* révèle que:

- 1- 44% des 59 990 Manitobains de langue maternelle française ont déjà fait de l'anglais la langue d'usage à la maison.
- 2- Près de 79% des soi-disant francophones sont devenus des unilingues anglais.

- 3- Chez les Franco-Manitobains bilingues, 42% ont adopté l'anglais à la maison.

ET PUIS VINT LA CRISE...

La Cour suprême s'est prononcée; le Manitoba doit s'exécuter; il devra traduire en français toutes les lois promulguées depuis 1890. Vous croyez qu'on se soumettra rapidement à cette autorité suprême? Vous rêvez. Lisons plutôt le résumé des tracasseries de toute sorte, du boycottage, de la guérilla judiciaire, du harcèlement, de la résistance passive, du «traînage de pieds», etc.

D'abord, il faut écrire que le 26 avril 1979, la Cour d'appel du Manitoba déclarait invalide une loi provinciale de 1890 qui abrogeait les droits constitutionnels garantis aux francophones du Manitoba en 1870; c'est même l'argument central qui a été utilisé pour convaincre les francophones du Manitoba, lors de la création de cette province, afin de mettre fin à leur insurrection (il s'agit du soulèvement mené par le célèbre métis Louis Riel).

Or dès le lendemain, le Gouvernement du Manitoba, par son solliciteur général, Gerry Mercier, conteste en Cour suprême le jugement rendu la veille, le 26 avril 1979.

1980, 8 juillet: Dans *Le Devoir*, on parle des nouveaux droits du français au Manitoba. La Loi 2 qui redonne officiellement mais plutôt théoriquement au français un droit de cité à l'Assemblée législative de la province est sanctionnée. Mais...

- 1- M. Laurent Desjardins, député néo-démocrate du comté de Saint-Boniface, fait valoir que cette loi accorde trop peu dans les faits aux Francophones de la province, car l'interprétation de la loi en cas de litige privilégie la langue dans laquelle un projet de loi aura été présenté. Or toutes les lois, depuis 1980, ont été votées en anglais!
- 2- De plus, présentement, il n'y a qu'un seul député francophone sur les 57 que compte l'Assemblée législative et que seulement une poignée d'autres savent s'exprimer en français. Pas de risque, donc, ou si peu, que des projets de loi en français apparaissent... L'anglais aura donc toujours pré-séance sur le français!
- 3- La société franco-manitobaine affirme pour sa part que cette

loi relègue une fois de plus le français au rang de «cousin pauvre de l'anglais».

- 4- Le gouvernement vote à la vapeur en janvier dernier, après le jugement de la Cour suprême, dans l'affaire Forest, un budget pour faire traduire les textes de loi adoptés par la province depuis 1890. Mais... le gouvernement se refuse depuis ce temps à dévoiler toute échéance quant à l'application de ce jugement dans la vie de tous les jours des Franco-Manitobains.
- 5- Le gouvernement refuse encore de commencer à émettre des permis de conduire dans les deux langues officielles.
- 6- La Loi 31 qui devait mettre à jour la loi scolaire du Manitoba: le gouvernement n'a rien accordé de plus aux Francophones que ce qu'ils avaient déjà.
- 7- Les organismes francophones ont échoué dans leur tentative de réclamer dans la nouvelle loi l'inscription d'un droit à l'école française. Ils invoquent que l'école bilingue est un foyer d'assimilation linguistique pour ce qui reste des jeunes francophones dans la province.
- 8- ... il faut dire qu'un des ministres de M. Sterling Lyon déclare en privé «que les Franco-Manitobains comptent pour moins de 7% de la population manitobaine et que leurs votes ne sont pas importants pour rester au pouvoir».

Août: La Cour provinciale du Manitoba déclare que l'article 23 de la loi constitutionnelle de 1890 n'a que valeur indicative et ne lie pas formellement l'Assemblée législative (*Le Devoir*, 3 février 1984).

9 septembre: Le Franco-Manitobain Roger Bilodeau reçoit une contravention pour excès de vitesse, rédigée uniquement en anglais. Il intente une poursuite contre la province. Le juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba, Harold Gyles, rejette la poursuite, puisque selon lui, l'article 133 de l'AANB ne s'applique qu'aux parlements d'Ottawa et de Québec; il ne s'applique en rien aux autres provinces du Dominion (*Le Devoir*).

1981, juillet: La Cour d'appel du Manitoba maintient le jugement de la Cour provinciale du mois d'août 1980.

12 novembre: Dans *Le Devoir*, on apprend que la commission

scolaire de Saint-Boniface, haut lieu de l'histoire française dans l'Ouest, cherchait le mois dernier un directeur général; la connaissance du français était souhaitable, mais non essentielle, disait l'offre d'emploi!

20 novembre: Claude Aubin omet de faire un arrêt à une intersection à La Broquerie, localité rurale du Manitoba. Il est reconnu coupable et condamné à une amende de 25\$ et aux frais par le juge B.P. McTavish de la Cour provinciale du Manitoba.

M. Aubin avait exigé de subir son procès devant un juge, un procureur de la couronne et un greffier francophones. Le juge décrète qu'il n'a droit qu'aux services d'un interprète... Pourtant, un jugement de la Cour suprême du Canada rétablissait la langue française dans ses droits tant devant les tribunaux qu'à la législature manitobaine.

Rien à faire. Le juge le menace d'outrage au tribunal. M. Aubin a dû plaider coupable. «J'ai des responsabilités familiales et l'accusation d'outrage au tribunal aurait pu me valoir trois mois de prison et même davantage...» «Je n'entrevois aucun espoir pour le français au Manitoba.»

1982, 7 janvier: De Winnipeg, la Presse Canadienne expédie une note au *Devoir*, dans laquelle on apprend que «dix juges manitobains sont en immersion française». Très beau, cela; pourtant:

- 1- le juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba, Harold Gyles, «doute que l'un ou l'autre des dix magistrats puisse un jour présider un procès qui se déroulerait entièrement en français».
- 2- «Même les parfaits bilingues (s'il en existe) éprouvent d'énormes difficultés à présider un procès en français parce qu'ils ont fait leurs études de droit en anglais.»
- 3- Ce programme est en opération depuis sept ans... et bien peu de juges du Manitoba possèdent suffisamment leur français pour être en mesure de présider des procès dans cette langue.
- 4- «D'ailleurs, s'empresse d'ajouter le juge Gyles, il n'y a pas de loi qui exige que les juges soient bilingues.» Comment alors concilier cette affirmation avec le jugement de la Cour suprême du Canada du 8 juillet 1980?

2 novembre: Dans *La Presse*, on apprend que le Manitoba a l'intention de proposer au gouvernement fédéral une première modification à la constitution canadienne depuis son rapatriement. Au lieu de laisser la Cour suprême trancher ce débat (l'article 23 de la loi qui prévoyait que les lois provinciales devaient être adoptées et publiées en français et en anglais était indicatif et non obligatoire), le Manitoba préfère demander un délai afin de négocier une «solution pratique».

1983, 10 février: «Une vague de ségrégation frappe les Franco-Manitobains.» *Le Devoir*.

- 1- Des incidents d'une ampleur démesurée apeurent la communauté francophone.
- 2- Léo Robert, président de la Société franco-manitobaine, dénonce les actes de vandalisme et de violence: slogans peints sur les murs d'édifices identifiés à des francophones, vitres brisées, incendie criminel qui a complètement détruit les locaux de la Société franco-manitobaine.
- 3- «Ces actes sont aussi dirigés contre la communauté francophone tout entière.»
- 4- La Société franco-manitobaine a été vertement critiquée par diverses instances pour avoir supposément contraint le gouvernement à offrir ses services dans les deux langues.
- 5- Le chroniqueur d'un important quotidien de Winnipeg a publiquement accusé la Société franco-manitobaine d'imposer un chantage au gouvernement provincial pour le forcer à fournir davantage de services dans les deux langues officielles.
- 6- La veille de la conférence de presse au cours de laquelle M. Robert devait faire connaître ses doléances, des inconnus ont peint des slogans anti-francophones sur les murs de l'édifice où devait se tenir la réunion.

Au même moment, Lise Bisonnette est de passage dans les provinces de l'Ouest (*Le Devoir*, 17 février). Elle remarque:

- 1- un inconnu a brisé le pare-brise de la voiture de Jean-Pierre Dubé, rédacteur en chef de *La Liberté*, l'hebdomadaire de langue française du Manitoba.

- 2- Les graffitis se multiplient: «Canadiens should speak English, let the majority rule!» le signe habituel «réservé» dans le terrain de stationnement du Centre Culturel franco-manitobain précise: «for frogs».
- 3- Le Manitoba Unity Committee publie dans la presse anglophone des annonces invitant les propriétaires d'automobiles à renvoyer au gouvernement manitobain leurs certificats bilingues.
- 4- Suite au jugement de la Cour suprême, le gouvernement conservateur de M. Sterling Lyon se traîne les pieds devant les conséquences pratiques de ce jugement... d'autant plus facilement que la Cour suprême a évité de les préciser.
- 5- Depuis ce jugement de la Cour suprême, certains services sont devenus disponibles... mais au compte-goutte.
- 6- Dans les commissions scolaires, les traditionnelles batailles pour l'école française se continuent.

28 juillet: Une photo dans *Le Devoir* nous montre le député néo-démocrate Ross Doern, de la législature manitobaine. Il exhibe les 2 000 lettres d'appui qu'il dit avoir reçues dans la campagne menée contre le projet de loi sur les services en français au Manitoba.

30 juillet: De Winnipeg, *Le Devoir* nous apprend que la mésentente qui sévit actuellement au sein de l'Assemblée législative du Manitoba émane de la suggestion du gouvernement de confier à l'étude d'un comité l'amendement constitutionnel visant à amplifier les services gouvernementaux en français.

L'opposition insiste pour que toute décision soit reportée à la prochaine session. Les débats sont acerbes. Les Conservateurs présentent une motion d'ajournement et quittent la Chambre, laissant la cloche sonner toute la nuit...

6 août: Un sondage révèle dans *Le Devoir* que la majorité des municipalités rurales du Manitoba (80%) sont opposées au projet du gouvernement Pawley.

23 août: Dans un éditorial, Lise Bissonnette résume la situation au Manitoba:

- 1- Le gouvernement néo-démocrate de M. Howard Pawley perd

pied devant l'opposition à son projet d'amendement constitutionnel qui veut garantir des services de langue française à sa minorité.

- 2- M. Pawley annonçait à la mi-août qu'il apporterait au projet des «précisions» qui ressemblent fort à un recul.
- 3- La Société franco-manitobaine avait accepté, le 16 mai dernier, la prestation de certains services en français dans les ministères et agences du gouvernement sur demande des intéressés, en échange du consentement des francophones à ne pas exiger la traduction des 4 500 lois adoptées fautivement en anglais seulement depuis 1890 et à accepter plutôt la traduction des plus essentielles, environ 500.
- 4- Cette timide affaire fait rugir l'opposition conservatrice. M. Roland Penner, procureur général du Manitoba, consent donc «à garantir plus clairement que les municipalités et les commissions scolaires n'auraient absolument pas à se plier à quelque usage d'une langue si abhorrée». On leur propose simplement des subventions, si elles décident de s'aventurer un peu dans le bilinguisme.
- 5- Le gouvernement néo-démocrate s'apprête même à retirer du préambule de l'accord une phrase reconnaissant le caractère officiel du bilinguisme législatif au Manitoba.
- 6- La meute ne désarme pas. Elle ne veut tout simplement de services dans la langue de la minorité.
- 7- M. Penner tente de tenir des réunions d'information... sous l'insulte et l'injure.
- 8- M. Penner distribue chez les anglophones des textes d'excuse:
 - a) le Manitoba ne devient pas bilingue;
 - b) seuls de petits groupes auront droit à des services en français et pas avant 1987;
 - c) seuls 400 fonctionnaires sur 16 000 devront être bilingues d'ici quatre ans; d'ailleurs, 240 le sont déjà;
 - d) personne ne sera forcé d'apprendre le français;
 - e) «Faites cela et vous aiderez la minorité anglaise au Québec.» Il ne lui est pas venu à l'esprit de déclarer plutôt: «Faites cela et vous donnerez justice aux Franco-Manitobains lésés depuis près de 100 ans.»

8 septembre: Rien d'étonnant, suite à cela, que dans *Le Devoir*,

on note que la Société franco-manitobaine envisage de se retirer d'une entente conclue avec le gouvernement en mai dernier, puisque ce gouvernement annonce des modifications unilatérales à cette entente.

15 septembre: Paule des Rivières commence un article dans *Le Devoir* par ces mots: «M. Brian Mulroney et ses conservateurs ont commencé à s'embourber autour de la question du bilinguisme au Manitoba.» Plus loin, elle ajoute: «Plus le temps passe, plus l'opposition manitobaine persiste et plus le chef du gouvernement néo-démocrate, M. Pawley, adoucit son projet. Aux dernières nouvelles, le français ne serait plus langue officielle partout mais seulement dans certains secteurs.»

17 septembre: Marcel Adam du journal *La Presse* avoue que «cette virulente contestation de l'irréductible Sterling Lyon révèle qu'une majorité de la population est en désaccord avec le gouvernement». Songeur, il ajoute: «Je me demande si c'était réaliste de penser pouvoir améliorer le statut constitutionnel d'une minorité qui ne compte plus que pour 6% de la population, dont la cause n'est pas beaucoup plus sympathique à la majorité qu'elle l'était quand elle s'est fait dépouiller et qu'elle formait 15% de la population.»

21 septembre: Maintenant, «Pawley réclame l'appui des trois partis fédéraux». (*Le Devoir*) Sinon, sa politique sur le bilinguisme n'a aucune valeur, estime-t-il. M. Brian Mulroney, qui est pour le bilinguisme en principe, est demeuré avare de précisions. Il ne veut pas se mettre à dos les Conservateurs de l'Ouest, voire ceux de son propre caucus. Quant au premier ministre P.-E. Trudeau, il n'a pas été très loquace... il a réitéré son intention de rester silencieux.

Gérald Godin résume la politique fédérale à l'égard de la langue française de la façon suivante: «Renforcer le français là où il est au stade terminal; rester passif là où il a des chances réelles de s'affirmer; l'affaiblir là où il est fort.»

Serge Joyal met «le paquet» pour obtenir des documents bilingues, alors qu'il ne reste que quelque 30 000 Canadiens-Français à vivre encore en français à la maison, sur une population d'environ un million. Pendant ce temps, au Québec, le Canada Bill accorde aux Canadiens-anglais de quelque province

que ce soit le droit de recevoir l'éducation en anglais dans les écoles anglaises du Québec.

22 septembre: *Le Devoir* nous communique de La Presse canadienne les dernières nouvelles concernant le français au Manitoba:

- 1- M. Brian Mulroney promet que son parti se prononcera dès que le premier ministre Trudeau fera une proposition quelconque... Chacun attend l'autre.
- 2- M. Léo Robert, président de la Société franco-manitobaine, estime que les adversaires de l'acceptation des droits des Francophones sont très volubiles et bien financés.
- 3- Les autorités municipales de Dauphin ont décidé à l'unanimité de continuer à émettre des contraventions aux règlements de la circulation rédigés uniquement en anglais, même si elles ont été averties qu'elles s'exposaient à des contestations juridiques.

29 septembre: Le gouvernement fédéral demande à Winnipeg de respecter «l'essence de l'entente» survenue entre le gouvernement manitobain et la Société franco-manitobaine le 16 mai dernier. L'opposition reporte sa décision à plus tard quant à sa prise de position face au problème du bilinguisme au Manitoba (*Le Devoir*).

fin septembre: «Le sentiment anti-français s'étale au grand jour.» *Le Devoir*, 3 février 1984.

28 octobre: Le référendum municipal de Winnipeg sur l'enchâssement des droits de la minorité francophone du Manitoba confirme ce que les Franco-Manitobains redoutaient: 76% des électeurs se sont dit opposés au projet.

Pour Russ Doern, député néo-démocrate, les Francophones n'ont pas à réclamer plus de droits que les autres minorités linguistiques. «Si vous venez ici, il sera plus utile de parler ukrainien ou allemand. Les Francophones ne sont que la quatrième communauté en importance dans la province!» (*Le Devoir*, 24 octobre).

Dans les régions rurales, la victoire des Anglophones s'est manifestée par 94% des votes.

«Les gens ont dit que votre façon (il s'adressait à Howard Pawley, premier ministre de cette province) d'appliquer les droits des Francophones est inacceptable.» Sterling Lyon.

31 octobre: Pierre Gingras, journaliste à *La Presse*, rencontre Sterling Lyon, qui fut premier ministre du Manitoba de 1977 à 1981 et qui a toujours été un farouche opposant à toute forme d'inclusion dans la constitution:

- 1- M. Lyon comprend les anglophones qui savaient, en s'installant au Manitoba, qu'il s'agissait d'un pays anglais!
- 2- En réponse à la lenteur des conservateurs (ils n'ont traduit que 9 des 115 lois adoptées depuis le célèbre jugement), il répond qu'il n'y avait pas assez de traducteurs disponibles!
- 3- Enfin, la cerise sur le gâteau: il affirme, sans broncher, que la Société franco-manitobaine est «un organisme qui n'est pas plus important que le club Kiwanis!»

Pendant ce temps, l'opposition se poursuit contre le projet du gouvernement. On apprend que le même jour, les manifestants défilent dans les rues du centre-ville de Winnipeg.

2 novembre: À l'occasion de ce référendum, Solange Chaput-Rolland écrit: «Nous avons entendu la colère de tous les citoyens des provinces anglaises contre le bilinguisme institutionnel vu par la majorité comme étant une forme de coercition les obligeant à se mettre tous à l'étude du français». Plus loin, elle ajoute: «Politiquement, M. Pawley jouera sa tête sur cette question, car le conservateur Sterling Lyon, qui n'a même pas le courage d'avouer franchement ses sentiments anti-francophones, continuera de livrer une guerre derrière quelques-uns ou quelques autres référendums qu'il pilotera sans l'avouer publiquement.»

23 décembre: Le comité des privilèges et élections de l'Assemblée législative du Manitoba approuve la proposition concernant l'extension des droits des francophones mais... c'est en des termes très généraux que le gouvernement s'engage à enchâsser l'extension de ces droits dans la constitution; en effet, la nature exacte des services que le gouvernement fournirait dans les deux langues ne serait que du ressort de l'Assemblée législative de la province et non plus par la constitution. (*Le Devoir*, 3 février 1984).

1984, 7 janvier: Même si le gouvernement néo-démocrate a modifié à plusieurs reprises son projet de loi dans l'espoir d'obtenir l'appui de l'opposition conservatrice, cette opposition continue de s'objecter et force même le gouvernement à en retarder la présentation.

18 janvier: Les députés conservateurs continuent leur obstruction du débat sur les droits du français au Manitoba en quittant en bloc l'Assemblée législative pour la deuxième journée consécutive... et les cloches de sonner!

21 janvier: Gary Filmon, chef de l'opposition conservatrice au Manitoba, présente une motion pour retarder le débat sur le projet de loi. Il désire ajourner à six mois la seconde lecture de ce projet de loi.

Et ça continue...

Conclusion: Quelques mois plus tard, la Cour suprême confirmait la suprématie de la Charte canadienne des droits et libertés sur la Charte québécoise de la langue française.

Satisfait de ce jugement, le chef libéral d'Ottawa, John Turner, déclare que «le Québec était allé trop loin face aux droits des anglophones. Il avait infligé (*sic*) leurs droits légitimes». (*Le Devoir*, 27 juillet 1984).

Comment ne pas rester songeur?

La renaissance nationale

par MARCEL LAFLAMME, professeur titulaire en management, Université de Sherbrooke.

Plusieurs admettent que les Québécois traversent la pire crise de leur histoire. Alors que nos ancêtres ont combattu trois siècles et demi pour sauvegarder les racines françaises, latines, spirituelles et la culture qualitative, personnaliste et communautaire, tout est remis en cause actuellement sous la pression énorme des forces exogènes.

Le constat le plus décevant: à part la langue, notre culture ne marque plus d'écart significatif dans le grand tout anglo-saxon. Sans vision de notre devenir et sans véritables chefs nationalistes, le peuple est en train de perdre la bataille finale; sous le couvert du progrès, nous sommes embarqués dans la même locomotive que les anglo-saxons en nous éloignant à vive allure de notre spécificité culturelle.

Afin de faire état de la situation et d'éclairer le sens de notre destin, le texte comprend deux principales parties:

- problématique: un Québec assimilé;
- renaissance nationale: un projet collectif.

Problématique: un Québec assimilé

Pour analyser le phénomène américain d'acculturation, nous utilisons une grille comprenant cinq dimensions interdépendantes: les valeurs, les acteurs, l'économie, la politique et le social.

1.1 Valeurs

Dans notre histoire nationale, les décennies «60» à «80» inclusivement seront éventuellement décrites comme étant celles de l'acceptation de tous les changements et de toutes les confusions. Avec un peu de recul, on pourra voir que la collectivité québécoise a subi une profonde aliénation de son être collectif. La dissociation de notre passé s'est réalisée au même rythme que notre assimilation au mode de vie américain. La catholicité, notre pôle majeur de référence en a pris un dur coup. À la faveur

de l'attitude *Dieu est mort*, une partie importante de l'élite intellectuelle, artistique, politique et économique plongent allègrement le peuple dans le bain de la consommation effrénée, de la socialisation, de la révolution sexuelle, de l'ésotérisme et des idéologies importées. Il leur paraissait impérieux de suivre le mode de vie et de se mettre au diapason d'un Occident blasé.

1.2 Acteurs

C'est au niveau de son choix de société qu'une collectivité peut le mieux exprimer son authenticité culturelle. Or, on a l'impression que nos grands intervenants ont peu de conscience nationale. Faute de convictions et de motivations nationales, le Patronat ouvre les portes à l'*Establishment* américain, l'État se tourne vers le modèle scandinave, tandis que le Syndicat (C.S.N. et C.E.Q.) s'enferme dans le socialisme des pays de l'Est; quant au mouvement coopératif, son rôle est affadi par un manque de vision de sa mission de transformation sociale au Québec.

Cette situation d'aliénation culturelle a d'abord été encouragée en 1964 par l'instauration d'un système éducatif plagié sur le modèle américain anglo-saxon. Maintenant, avec l'intégration de la société dans les nouveaux moyens électroniques, jamais la spécificité québécoise n'aura été autant menacée. Certes, nous jouissons de la Loi 101, mais la langue n'est qu'une partie de la culture.

1.3 Économie

Notre économie subit essentiellement le joug de la primauté et de la concentration du Capital allié à une technologie de plus en plus sophistiquée. Une techno-structure (un groupe d'experts) vise à faire tourner l'appareil de production au profit de capitalistes étrangers. Le machinisme construit avec le seul objectif du rendement enlève l'intelligence et articule la personne dans un réseau de déterminismes et de réflexes conditionnés. Les deux millions et demi de travailleurs québécois ne sont nullement intégrés et identifiés aux objectifs d'édification économique: ils sont étrangers dans les usines établies sur notre sol.

1.4 Politique

Au plan politique, c'est le règne des appareils. Trois niveaux de gouvernements (municipal, provincial et fédéral) se font la lutte pour assurer leur mainmise sur la collectivité. À cha-

que dollar de production, au Québec, près de 50¢ est canalisé vers l'État. Les libertés sont de plus en plus étouffées par un gouvernement provincial qui se rabaisse à la gestion des *choses* (qui pourraient être déléguées aux collectivités de base) et par un gouvernement fédéral profondément dysfonctionnel (déplacement de son rôle et de ses fins). L'omniprésence de l'État n'est pas aussi sans pénétrer la société civile d'une culture impersonnelle, bureaucratique, sans humanité...

1.5 Social

En termes de résultat, qu'advient-il à un peuple 1) qui n'a pas de société? 2) qui est de plus en plus dissocié de ses racines? et 3) qui est progressivement manipulé par les puissants appareils (multinationales, médias, États)?

Les indicateurs sociaux nous révèlent un mode de vie de plus en plus désintégré, caractérisé par la détérioration de la qualité de la vie, les conflits de travail et l'éclatement des familles. En moins de vingt ans, nous sommes passés du peuple le plus fécond en Amérique à celui qui a le taux le plus bas de naissance... et du plus haut taux de divorces.

La violence et le vice sont le pain quotidien de nos médias. Trois suicides en moyenne par jour au Québec ne suffisent pas à ouvrir les yeux de nos gouvernants. Le délabrement de notre tissu social comprend aussi le système d'entretenu par l'État (au sens servile du mot), d'un million de chômeurs et d'assistés sociaux. En outre, la prolétarianisation de nos travailleurs (absence de participation) constitue l'un des problèmes les plus graves et ignorés, au Québec. Notre mentalité de colonisés et de dépendants est si profonde que même auprès de notre élite (intellectuelle, politique, économique) règne un très grand vide concernant notre fierté collective et notre spécificité culturelle. L'une des carences les plus manifestes de notre ethnie renvoie à l'absence de leaders aptes à bâtir une société humaine, démocratique et équilibrée.

Renaissance nationale et projet de société

La conception d'un projet de société comprend tout un ensemble de dimensions (économie, politique, social) qui doivent être articulées les unes aux autres de façon cohérente. Notre renaissance nationale implique une synthèse harmonieuse entre

notre maître le passé, la primauté du présent et l'impérieux destin de notre ethnie. Aussi tout peuple, à l'instar de chaque individu, jouit d'une personnalité propre et d'une vocation spécifique. Suite à ces prémisses et à certains comportements actuellement émergents, il est possible de repenser la cohérence entre les dimensions: valeurs, acteurs, économie, politique et social. La solution nationale consiste à souder ses éléments constitutifs et disparates dans un ensemble où convergent les diverses énergies. Il est à prévoir que dans un contexte canadien et mondial qui se dégradera progressivement, les Québécois se serreront davantage les coudes pour édifier finalement, vers 1990, un pays qui leur ressemblera.

2.1 Valeurs

Le libéralisme et le communisme arrivent à la limite critique de leur évolution. Déjà, le rêve américain (ou russe pour d'autres) motive de moins en moins. Aussi, avec une croissance économique quasi nulle et une probabilité de plus en plus élevée d'un troisième conflit mondial (ou guerres civiles généralisées), les gens adoptent des modes de vie plus réalistes. Les citoyens commencent à réagir contre l'omniprésence des appareils et la terrible déshumanisation des cités, des usines, des écoles...

Alors que la majorité des peuples expérimentent le désarroi, le Québec doit s'organiser pour faire face éventuellement à plusieurs années de vaches maigres, et pour préparer l'ère post-matérialiste. Celle-ci affirme le primat des valeurs humaines sur les valeurs économiques. Les nouvelles aspirations vont dans le sens d'un goût de bien-vivre ensemble, de l'identification à un idéal de vie et du développement intégral de la personne.

C'est au sein d'une société post-matérialiste que nous pourrions réinventer notre visage collectif, car les caractéristiques de ce type de société rejoignent la culture québécoise qualitative, personnaliste et communautaire ainsi que nos racines, française, latine, catholique et nord-américaine. C'est en entrant les premiers dans ce type de société que nous serons en mesure de présenter une contribution originale face à un monde à refaire presque dans ses fondations.

2.2 Acteurs

Pour réaliser la concertation socio-économique, il s'agit

moins de rechercher un bouc émissaire que de ré-aligner le rôle de chacun des acteurs. L'équilibrage doit se faire dans le souci du bien commun, des travailleurs, des citoyens, des consommateurs, tout en évitant les nouvelles formes d'égoïsme de groupe (corporatistes). Les grands traits de cette réforme fondamentale vont essentiellement dans le sens suivant:

- que le patronat réalise systématiquement la démocratie industrielle et économique;
- que l'État délègue la *gestion des choses* aux collectivités de base;
- que le secteur syndical réaménage sa stratégie dans le sens de la promotion d'employés formant une communauté de travailleurs;
- que le secteur coopératif réalise sa mission historique de transformation sociale au Québec: éducation économique, participation des membres, esprit d'entreprise, création d'emplois, etc.

D'autre part, pour que le système éducatif retrouve son échelle humaine, il faudra songer à en coopératiser et à privatiser ses structures. Liberté de choix, égalité de fonds et fraternité entre les citoyens devraient présider aux décisions concernant l'accès aux systèmes éducatifs publics, privés ou coopératifs.

Quant aux médias, qui constituent maintenant le pouvoir culturel dominant, ils doivent laisser aux artistes et aux journalistes leur légitime liberté d'expression, mais subordonnée à une haute autorité, profondément respectée, et représentant les diverses responsabilités morales déterminantes pour la société civile. Le pouvoir culturel prend toute la nation, son intelligence, ses dispositions, son âme. Aucune société ne peut se permettre d'être permissive face au pouvoir culturel, car selon les personnes en place, celui-ci peut rapidement détruire tout ordre social. L'effondrement de notre civilisation au Québec serait particulièrement dû à un ministère des Affaires culturelles débonnaire face aux moyens de communications sociales.

2.3 Économie

Le projet économique québécois s'appuie d'abord sur les acquis: P.M.E., coopératives et sociétés d'État. Aussi, ce type d'économie mixte doit être de plus en plus pénétré de l'esprit

coopératif afin de réaliser une économie plus participative, humaine, décentralisée, petit et moyen format, et utilisant une technologie en respect avec l'environnement.

Essentiellement, les deux principales modifications à opérer au sein du système économique vont dans le sens d'un rapatriement substantiel des pouvoirs économiques suivi d'une meilleure répartition de ces pouvoirs au sein de la collectivité.

En guise de rapatriement et de démocratisation des pouvoirs économiques, la formule du tripartisme apparaît comme une solution intéressante: un tiers des actions détenu par des capitalistes, un tiers par l'État et un tiers par la collectivité locale et les travailleurs. Papiers Cascade, de Cabano, réalise d'assez près ce mode de répartition du capital. Cette formule répond aux triples objectifs économiques: rentabilité économique, intéressement des travailleurs et propriété québécoise des moyens de production. Aussi, cette formule pourrait être généralisée aux sociétés d'État et aux entreprises géantes. La Caisse de dépôt du Québec exerce déjà un rôle important dans le sens du rapatriement des pouvoirs économiques.

2.4 Politique

Le projet québécois implique aussi la transformation des appareils politiques au profit de la société civile. Encore ici l'horizon de temps est plutôt à long terme (cible, 1990). Fondamentalement, les modifications souhaitées visent d'une part l'autonomie du Québec et d'autre part l'allègement des appareils d'État. À cause d'un fédéralisme désincarné et de plus en plus centralisateur, il est à prévoir que les problèmes constitutionnels seront d'une très grande acuité pour notre collectivité qui, d'une façon constante, a toujours réclamé plus de liberté de manœuvre. Éventuellement, suite à l'autonomie politique, le gouvernement québécois pourra opérer via les gouvernements régionaux, localisés près des populations, à la base. Ainsi le gouvernement du Québec exercera davantage le rôle d'État-arbitre que celui de gestionnaire des choses. Plus d'efficacité et d'humanisme résulteront de cet allègement des appareils.

2.5 Social

C'est en organisant humainement et intelligemment les facteurs précédents qu'on pourra obtenir un plus grand B.N.B.

(Bonheur National Brut). En effet, le comportement émergent d'une nation est directement influencé par les valeurs, les acteurs, la structure économique et les appareils politiques. La restructuration des facteurs d'arrière-plan débouche sur la refonte du tissu social et la recomposition des dimensions de la vie.

Édifier un peuple sage, cohésif, discipliné, fraternel, voilà la véritable finalité d'un gouvernement équilibré. Celui-ci est à la veille d'émerger au Québec, car la nation en a de plus en plus marre de se faire charrier par toutes sortes d'appareils qui anéantissent de plus en plus son être collectif. Pour relever ce défi, il faut compter sur le bon sens du peuple et, surtout, sur une race qui ne sait pas mourir.

— Une idéologie nouvelle de développement apparaît chez certains

Ils rejettent tout autant la gauche socialiste doctrinaire que les néo-capitalistes libéralistes, tout autant la bourgeoisie nationaliste que les fédéralistes nouveau-style. Parce que chacune de ces tendances nie à sa façon la liberté pour une société donnée de se bâtir efficacement selon l'image qu'elle a d'elle-même. Ils refusent tout déterminisme de surplomb qui empêcherait la société de contrôler son propre devenir. Ils retiennent trois conditions inséparables: l'autodétermination de la société qui veut le développement; la participation qui permet à la société de choisir socialement ses objectifs; la rationalité dans le choix des moyens.

Jacques Grand'Maison:
Nationalisme et religion.

Les peuples agricoles

par RENÉ BLANCHARD

Les peuples agricoles ont aujourd'hui presque tous détroné les peuples chasseurs. Le cultivateur a opéré la symbiose entre la plante, l'animal et lui-même. Les troupeaux domestiques permettent à l'éleveur de se fixer et de se multiplier. La culture apporte aux sédentaires une nourriture abondante et sûre.

S'ajoute l'appoint de la force biologique des animaux domestiques qui deviennent également sources de richesses multiples: le lait, la chair, le cuir, la fourrure.

L'homme protège et guide les animaux: ceux-ci assurent sa subsistance. Le progrès des deux êtres est lié: la multiplication de l'un assure la multiplication de l'autre.

Puis l'homme apprend à distinguer les plantes alimentaires: le blé, l'orge, le maïs, le seigle, etc... Il cultive la vigne, fabrique du pain, découvre la fermentation.

Les vallées deviennent des pays privilégiés. La puissance des peuples se mesure peu à peu à l'étendue et à la qualité du sol occupé.

L'homme se domestique à la terre. Il apprend le rythme des saisons. Il découvre les meilleures méthodes de culture, les outils, les engrais, l'assolement, le sarclage, le binage, l'irrigation, l'entreposage.

L'ordre rigoureux des saisons le rapproche de la terre. Il doit se fixer pour prospérer, être patient, découvrir les qualités des plantes et des animaux, les respecter.

S'il veut assurer sa sécurité, agrandir sa famille, il doit agrandir son champ. S'il veut prospérer, ses enfants doivent travailler, apprendre jeunes à être productifs. La science accumulée par ses parents devient essentielle. L'enseignement se précise. L'école est surtout le fruit de l'agriculture qui devient le régime de vie humaine le plus efficace.

L'homme apprend sa vraie nature.

L'agriculture apprend à l'homme que des forces nombreuses le dépassent. Il n'invente pas les plantes ou les animaux; il les sélectionne, les choisit pour leur convenance à ses besoins. Il éprouve ses limites. Il est posé dans l'univers, un être parmi d'autres.

Fragile, il est plus puissant, parce que capable de savoir le comment des choses et de conjuguer avec le temps. La sagesse, c'est de participer à l'univers, de vivre comme un être créé et de tenter de découvrir le pourquoi des choses. Comprendre le temps, l'espace, les relations entre les choses, l'organisation de l'univers, demande à l'homme une durée que ne lui offre pas sa vie.

La religion vient de ce besoin. La culture et le culte sont de même racine. Les dieux sont en arrière des phénomènes: le soleil, l'éclair, le vent, le tonnerre, la fécondité, la guerre.

L'art naît pour représenter, figurer ces forces, leur donner des visages, des formes. La poésie prend son envol. La ferveur mystique pour «les bons dieux» donne lieu à des cultes. La crainte provoque des objurations et des prières des démons.

La part de l'homme.

Pour se nourrir l'homme doit trouver les transformateurs biologiques, les plantes les mieux adaptées au sol qui l'entoure. La plante tire d'en bas, de la terre comme d'en haut, du soleil, les éléments utilisables et nutritifs.

Aux plantes et aux fruits comestibles à l'homme qu'offre spontanément la nature, s'ajoutent les animaux qui sont en mesure de mieux transformer nombre de matériaux moins élaborés.

La chasse et la pêche ont toujours été les garde-manger les plus pratiques pour l'homme. Qu'il s'agisse des plantes ou des animaux, ce dernier a vite appris qu'il devrait composer avec la nature, la respecter, user de débrouillardise mais aussi épargner, s'il ne veut pas que sa propre vie ne se dégrade.

L'histoire nous apprend qu'entre l'homme qui chasse et celui qui cultive se sont créées des barrières psychologiques. Le tempérament du premier est plus vif, mais sa vie plus fragile. Celui qui cultive est moins agile mais plus stable. Alors que le chasseur a besoin d'un vaste territoire, le cultivateur s'accommode d'un champ. Le défi et la force du premier sont remplacés par la patience et le calcul du second. Alors que le premier dépend des troupeaux, de leurs migrations, le second doit s'en remettre à l'élément naturel, à l'équilibre de la pluie et du soleil.

Avant la consécration de l'agriculture comme activité privilégiée, l'espèce humaine n'a pas connu de stabilité. Sa croissance a été cahotique, son destin précaire. L'homme a nettement amélioré sa situation lorsque la culture rationnelle lui a permis de faire des réserves pour survivre en période hivernale ou durant les sécheresses.

La vie des hommes qui ont proliféré à la surface du globe ne peut se concevoir aujourd'hui sans une agriculture rigoureusement organisée, non seulement à l'échelle régionale, mais à l'échelle continentale, pour l'ensemble de la planète.

La terre, l'essentiel matériau.

Le sol fertile est le point de départ et le point d'aboutissement de toute vie. Il est le creuset où tout ce qui est en évolution,

en transformation, vient se dissoudre, se purifier. Le sol, que les mains délicates n'osent pas toucher, a la singulière propriété de rendre propres et utiles toutes les matières; il peut dissoudre toute chose et en son sein reconstituer la vie.

Éminemment plus utile que le diamant, l'argent ou l'or qu'il recèle, il mériterait, tout comme ceux qui le travaillent, une place de choix dans la connaissance et l'appréciation humaine.

Il faut comprendre l'ordre des choses.

Chaque année le sol dort et se réveille. Sa perfection apparaît au printemps, alors qu'il relance la vie. Dans sa tiédeur humide, s'organise la chimie créatrice d'innombrables plantes qui renaîtront seules ou guidées par le travail de l'homme.

Le sens de la terre revient aux animaux familiers qui réagissent avec ferveur, retrouvant leur élément et leur rythme naturel.

Le fermier, à son tour, perçoit la vie nouvelle: il calcule son travail, il exécute les travaux d'aménagement du sol, il sème avec espoir. Il se modèle avec sagesse au rythme de la terre.

De là vient sa philosophie, son calme, sa stabilité morale et physique en face des bouleversements qui secouent et énervent les citadins.

Le sens de la terre chez une partie importante de la population est la meilleure garantie de survie d'un peuple: ceux qui en font leur instrument de travail, les meilleurs continuateurs de vie nationale.

Qu'est-ce que le sol?

Substance familière d'où sortent toutes nos richesses, la terre n'est pas la patrie, la terre des ancêtres, le pays, à n'importe quelles conditions. La terre est patrie parce que travaillable; parce qu'elle porte des forêts, des lacs, des rivières, parce qu'elle se présente sous des contours précis et surtout parce qu'elle représente le long effort des générations couchées en son sein.

Les hommes se sont rassemblés en certains points à cause de la fertilité. Selon la richesse du sol, la population est forte, sinon elle reste clairsemée, parfois soumise aux possibilités combinées

du sol et de l'eau, éléments de vie. Les agglomérations humaines révèlent la qualité des sols en constante relation avec l'eau et avec l'air.

Ce sont les trois données essentielles de toute vie organique et points d'appui de toute vie spirituelle, morale ou sociale.

L'énorme, complexe et mystérieuse pyramide de la vie n'a de force que bien appuyée au sol. Bien plus, toutes les espèces, agents de transformation à différents degrés, progressivement cognitifs, demeurent reliées à la base par leur constitution même.

Les racines profondes qui gouvernent l'homme.

Les notions d'hommes et d'humus se rejoignent associées par leur origines. Calcaire, potasse, phosphore et azote soumis au régime de l'eau, transportant minéraux et colloïdes, commandent la vie des végétaux, des animaux et des hommes.

La terre, comme les êtres, a la propriété de retenir et de contenir l'eau, de l'utiliser sans repos dans ce mouvement perpétuel qu'on appelle la vie.

Mais attention, le sol naît, évolue et meurt comme tout ce qui est vivant. L'homme doit donc être éveillé et sensible à la connaissance de l'écosystème dans lequel il joue lui-même sa propre existence et ses possibilités d'épanouissement.

Quand on regarde le triste spectacle de la pollution du sol, de l'air et de l'eau causée par l'homme, on réalise à quel point l'homme est encore loin d'avoir la science nécessaire au bon gouvernement de sa planète et conséquemment de lui-même.

Comment opère le système.

Le sol, comme l'homme, lutte constamment pour sa vie. Chaque jour, il perd un peu de sa substance sous l'action des forces naturelles. Le vent, les pluies torrentielles, le froid, l'érosion le transforment, mais ils requièrent les éléments dispersés qui demeurent stables dans l'éconosphère. L'homme doit donc suivre à la trace et habiter là où le sol trouve ses meilleurs refuges, dans les vallées, les plateaux, sur le bord des rivières et des lacs.

Le cycle du carbone, grâce au soleil, élabore les matières organiques qui constituent les végétaux. Vient ensuite le cycle de l'azote, celui des infiniments petits, celui des bactéries qui par millions fabriquent l'humus, l'ammoniaque, les nitrites et les nitrates, fixent l'azote et réalisent les protéines qui assureront notre propre constitution.

Toute cette vie est faite de relations serrées, d'entraide, de travail intense, inlassable. Chaque élément doit trouver et accomplir sa part de travail. Sous nos pieds, c'est la course aux sucres, ce sont les échanges par symbiose, les luttes pour le territoire, les associations productives. Tout ceci, en vue de créer l'équilibre qui rend possible la vie des êtres mieux organisés, la nôtre.

Intervient aussi, dans cet univers laborieux, la mer qui fouille les profondeurs, et dans ses courants marins, brasse les déchets organiques, en reforme un plancton riche de matières chargées d'azote et de phosphore que les courants ascendants, selon les saisons, remontent des profondeurs. La mer se compare à un sol pauvre, mais d'une épaisseur telle que les échanges peuvent à l'infini s'effectuer à des intensités variables et sur des milliers d'années.

La vie est effectivement sortie de la mer, en s'adaptant progressivement à l'air libre, jusqu'à se libérer.

L'animal marin est autant notre frère que l'animal terrestre. Certains, comme le dauphin et la baleine, ont des perceptions plus près de celles de l'homme que beaucoup d'animaux domestiques.

Scientifiquement, il n'y a pas plus de justification à polluer la mer que la terre, et ce n'est pas moins grave pour la vie que de polluer notre environnement immédiat.

Le sol du Québec.

Le sol québécois est en majorité de type podzolique «pédalfers», c'est-à-dire riche en aluminium et en fer. La mince couche cultivable est généralement acide, pauvre en calcaire et en potasse, humide et argileuse.

Les meilleurs sols (4% de l'étendue), inégalement répartis,

sont cultivables à la condition d'être neutralisés, surtout grâce à la chaux, et convenablement engraisés.

Leur dégradation est rapide et nécessite la régénération constante par engrais d'appoint ou par une activité végétative appropriée au climat et aux carences du sol.

Une politique de conservation et de protection du sol arable est essentielle au Québec. Instaurée tardivement, les Québécois ont malheureusement, par incurie politique, laissé l'aménagement urbain et domiciliaire envahir des milliers d'hectares de leurs meilleurs sols.

L'esprit scientifique.

L'esprit scientifique est né de l'observation de la nature et de l'analyse de ses réactions. De divinité, la nature devient peu à peu, pour l'homme, une merveilleuse machine dont il devint impérieux de trouver les boutons de commande.

L'empirisme fit peu à peu place à l'expérimentation.

Cette progression intellectuelle vers la tendance contemporaine au scientisme a nécessité des millénaires. Les anciens connaissaient les mathématiques, la géométrie, la philosophie. Ils calculaient la marche des étoiles.

Si le merveilleux, la poésie et le mysticisme ont pu caractériser la patiente démarche de l'humanité, c'est que le réel triomphe de l'homme, observateur attentif des végétaux, a été la création et la sélection des plantes cultivées.

L'homme d'aujourd'hui, matérialiste et plein de confiance en la science, croit comprendre davantage la vie parce qu'il explore les mécanismes profonds et peut disséquer la nature en petits fragments.

Il ne sera vraiment complet que lorsqu'il reprendra conscience de la relativité de ses connaissances, et qu'il réalisera et acceptera son insertion mystérieuse et personnelle dans le système biologique universel et ses mécanismes complexes.

La terre est plus qu'un système physico-chimique. C'est un lieu générateur de vie, d'harmonie et de beauté.

Nécessité de la densité de la population.

La densité de la population est un facteur de progrès. Elle rend possible, elle provoque des échanges de services.

La division du travail permet à l'individu de progresser rapidement.

Il peut transmettre ses connaissances et s'enrichir de celles des autres.

La vie en groupe permet aussi de mieux se défendre contre les forces naturelles et de les mieux utiliser.

L'intelligence s'accroît, la force physique brute et la violence régressent. Les lois président aux rapports. L'entraide prend mille formes en cas de désastres, de maladies, d'attaques ennemies. La nourriture devient plus variée, sa consommation plus régulière. Le progrès est possible. Les connaissances du groupe se transmettent par l'apprentissage et l'école.

Les grandes civilisations sont toujours apparues là où les hommes se réunissaient densément. La démocratie et la liberté caractérisent aussi les groupes ou les échanges et les rapports sont multiples et ouverts, là où les plus géniaux peuvent entraîner les autres vers la liberté, la créativité, les idéaux.

Pour que des rapports humains s'organisent, il faut que des agglomérations atteignent une masse critique. Un ensemble de facteurs entrent alors en jeu. Actions et réactions s'enchaînent et le progrès s'installe.

Le progrès ne peut venir d'individus isolés, laissés à eux-mêmes. Les villes, les ports et les routes ont été construits par des paysans débrouillards, canalisant la pression des besoins et organisant les échanges entre eux.

Ainsi

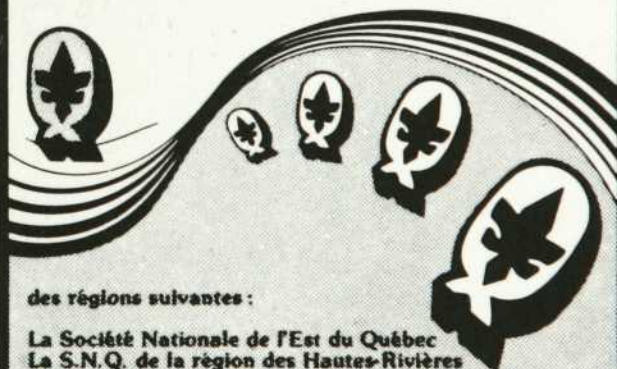
L'agriculteur, en donnant la stabilité à l'humanité, a permis à l'homme de développer son altruisme, de centupler sa production, de travailler pour les autres, de rendre son action plus productive en limitant ses déplacements. L'agriculture a créé le confort, le bien-être.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA QUÉBÉCOISE

SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

La Société Nationale de l'Est du Québec
La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
La S.N.Q. de la région de l'Amiante
La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivières.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE